

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RÉGION ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
6 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
6 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Nous rappelons à nos lecteurs que
LE 15 NOVEMBRE
L'ECHO DE LYON paraît avec une
réaction et des services d'informa-
tions considérablement augmentés.

Éditions spéciales pour les Départements

Chroniques et Correspondances de
Paris, de Lyon, des départements,
de Londres, de Berlin, de Rome et
de St-Petersbourg.

FEUILLETONS HEBDOMADAIRES :
Le Lundi. — Semaine Agricole.
Le Mardi. — Semaine Littéraire.
Le Mercredi. — Semaine Industrielle
et Commerciale.
Le Jeudi. — Revue de la Mode.
Le Vendredi. — Semaine Scientifique.
Le Samedi. — Semaine Médicale.
Le Dimanche. — Semaine Théâtrale et
Revue Financière.

Collaborateurs Politiques
MM. RANC, PICHON, ETC.
Chronique Parisienne
M. FRANCISQUE SARCEY

Deux Romans Feuilletons

POUR COMMENCER LE 15 NOVEMBRE
LE KRACH
Grand Roman Lyonnais inédit

AUJOURD'HUI :

LETTRE D'ALLEMAGNE.
LE CRIME DE LA RUE DE CHARONNE.
— Les aveux de l'assassin. —
Découverte de la tête.

Encore les Souteneurs

Il y a quelques jours, M. Fallières a
déposé sur le bureau de la Chambre des
députés un projet de loi dans le but
d'atteindre et de frapper de pénalités les
souteneurs et ceux leur prêtant aide et
assistance.

Dans ce moment, en Allemagne et en
France, surtout à Paris et à Berlin — la
capitale des bonnes mœurs n'étant pas
plus à l'abri de cette plaie que la Baby-
lone moderne — on songe à assainir
la voie publique en chassant ces tristes
personnages.

Comme il fallait s'y attendre, nos bons
journalistes réactionnaires ne pouvaient
manquer une si belle occasion d'affirmer
que le souteneur — tout comme le phy-
loxéra, du reste — était un produit de la
République.

« La prostituée et les souteneurs sor-
tent de l'école athée aussi naturelle-
ment que le ver blanc sort de la ponte
du hanneton. »

C'est M. Cornély, dans le Gaulois, qui
a fait cette jolie trouvaille.
Et l'Allemagne qui voit, à Berlin, ses
souteneurs formés en syndicats, est-elle
en République ? Et, avant 1870, au temps
où l'empereur et son entourage donnaient
un si haut exemple de moralité au pays,
n'y avait-il pas des souteneurs dans les
rues de Paris ? Et, au XVIII^e siècle,
au bon vieux temps de la monarchie, au

temps des bonnes mœurs par excellence,
au temps de la Pompadour et de la Du-
barry, la cour, l'aristocratie et le clergé
n'avaient que sourires pour le chevalier
des Grieux, le souteneur en rabat de
l'héroïne de l'abbé Prévost.

M. Cornély, du reste, qui connaît sa
Bible, veut bien déclarer, sans crainte de
se donner un démenti à lui-même :
« C'est un mal qui naît dans toutes les
« grandes agglomérations humaines. On
« ne le fera même jamais disparaître, car
« il est vieux comme la civilisation. Il
« y avait déjà des filles et probablement
« des souteneurs avant le Déluge, puis-
« que c'est précisément pour laver la
« terre, souillée par les vices qu'ils re-
« présentent, que les cataclysmes du ciel
« se sont ouvertes pendant quarante
« jours et quarante nuits. »

Néanmoins, pour le monde réaction-
naire, c'est chose entendue : c'est la
faute de la République si les soute-
neurs se cachent au coin des rues de nos
grandes villes, comme c'est sa faute si la
grêle et la gelée détruisent les récoltes
de nos plaines, si le phylloxéra et le mil-
dieu ravagent les vignes de nos co-
teaux.

Mais cette faute, la première, la Répu-
blique, a songé à la réparer : car
c'est bien elle qui, la première, en 1885, a
édicteé une loi contre les souteneurs et
c'est elle qui, aujourd'hui encore, veut
aggraver contre eux les mesures de ré-
pression.

Il ne s'agit point de frapper tout le
villain monde qui vit du proxénétisme,
depuis le mari qui trafique des charmes
de sa femme légitime, jusqu'à la mar-
chande à la toilette, dont le principal
rôle est le métier d'entremetteuse ou le
café-tier, dont les salons plus ou moins
dorés, véritable lupanar elandestin, for-
ment le plus clair du revenu. Malheu-
reusement, le proxénétisme ne peut être
atteint, saisi et frappé par la loi : jus-
qu'à présent, le législateur n'a pu le punir
que lorsque ses victimes étaient des
mineurs.

En 1885, pour atteindre les proxé-
nètes exerçant sur la voie publique, gens
n'hésitant pas, du reste, à joindre aux
petits profits de la prostitution ceux du
vol, même du vol à main armée, le
législateur a assimilé ces individus aux
vagabonds et les a punis comme tels :
ils n'avaient d'autre domicile que la
chambre de la fille publique, ils étaient
réputés n'en pas avoir ; ils n'avaient
d'autres ressources que le produit de la
prostitution de la fille soumise, ils
étaient censés n'en pas avoir ; et la pro-
tection des allées et venues de la raco-
cheuse ne pouvait constituer un travail
respectable aux yeux de la loi.

L'idée était très juste ; mais, en prati-
que, les mailles du filet étaient si larges
que les plus gros poissons pouvaient
sans peine fuir les lacets de la police.
Le type du souteneur, tel que l'avait
prévu la loi, rôdait derrière la fille pu-
blique, sans autre logis que le dessous
du lit de sa maîtresse, n'existe bien qu'à
Paris et Berlin, c'est-à-dire dans des
villes de plusieurs millions d'habitants.
Dans les villes comme Lyon, où déjà —
malheureusement — les souteneurs
sont en nombre respectable, il n'en est
pas ainsi.

Dans notre bonne ville, presque tous
les souteneurs exercent ou viennent exer-
cer au centre de la cité, entre la Bourse
et Bellecour ; c'est là que se trouvent
leurs lieux de réunion, les cabarets où
ils passent oisivement journées et so-
irées pendant que la fille travaille ; quant
à leur lieu de promenade, ils ont une af-

fection particulière pour le Parc de la
Tête-d'Or que, il y a deux ou trois ans,
ils avaient même, les jours de semaine,
rendu inabordable pour les honnêtes
gens.

Mais la plupart ont un domicile
légal.

Ce sont généralement, en effet, des
jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans,
qui par paresse, oisiveté, mauvais in-
stincts, ont commencé par se lier avec des
filles du trottoir et, peu à peu, se sont
laissé entraîner au dernier degré de
l'infamie. Le plus souvent, leurs parents
sont de braves et honnêtes travailleurs
et c'est là précisément ce qui, le plus
souvent, les a sauvés de la police ; ar-
rêtés, ils protestaient de leur innocence :
« Notre logement, disaient-ils, il est chez
nos parents » et jamais le père et la mère
ne venaient avouer que, depuis plusieurs
mois, leur fils n'avait jamais couché au
logis et qu'il n'était venu frapper à leur
porte que pour mendier un repas ou de-
mander de l'argent.

Du reste, ils avaient encore un moyen
bien plus simple : le logis commun qu'ils
partageaient avec les filles, et qu'ils
payaient avec l'argent de celles-ci, ils le
faisaient mettre en leur nom et, bail en
mains, ils narguaient les agents.

Quelques-uns ont fait mieux : ils ont
tout simplement épousé, par devant
Monsieur le Maire, leur « marmite ».

C'est même ce qui est arrivé à une
ignoble fille qui, il y a six ans, a eu un
moment de triste célébrité, à l'occasion
d'un assassinat fameux : son souteneur
ayant déjà été condamné deux fois par
le tribunal correctionnel, elle l'épousa et
les agents durent laisser circuler Mon-
sieur au bras de Madame !

Le projet de loi présenté par M. Fal-
lières aura-t-il l'heureux effet de resser-
rer les mailles du filet ? Il faut le souhai-
ter et, dans cette espérance, le Parlement
doit l'adopter ; mais, au fond, on peut
quelque peu douter de son efficacité ab-
solute : les souteneurs trouveront tou-
jours le moyen de glisser entre les mains
de la police.

Il est vrai que si les nouvelles dispo-
sitions pénales et une sévérité impitoyable
des tribunaux parviennent seule-
ment à décimer les rangs de cette hon-
teuse légion de gens sales et dangereux,
ce sera toujours autant de gagné pour la
sécurité des citoyens et pour la propreté
de nos rues.

LUGDUNENSIS.

LA POLITIQUE

Voici donc encore une révolution — en
Amérique. Celle-ci a tout fait d'une
contre-façon du coup d'Etat bonapartiste de 1851.
On avait, il y a peu de temps, expulsé du
Brésil un bonhomme d'empereur, don Pe-
dro, qu'on peut assez bien comparer au père
Louis-Philippe et qui entraît tout à fait dans
la catégorie des tyrans débonnaires. Invité
à partir, il ne se l'était d'ailleurs pas fait
dire deux fois et, actuellement, il mène en
France la vie d'un riche bourgeois, soignant
à Vichy son estomac malade et n'ayant con-
servé de son passage à l'Empire que les
bonnes rentes sur les Etats étrangers dont
on peut en tout pays toucher les ar-
rérages.

A ce don Pedro là avait succédé, comme
président de la nouvelle République bré-
silienne, un maréchal de Fonseca qui com-
prenait, paraît-il, sa fonction électorale
exactement comme le prince Louis-Napoléon,
chez nous, avait compris la sienne. Aussi,
vient-il de dissoudre le congrès brésilien qui,
s'imaginant qu'il était un suprême pouvoir
parlementaire, manifestait l'intention de ne
pas laisser Fonseca changer sa présidence
en une dictature de fait.

Le coup d'Etat accompli — Fonseca s'est
nommé lui-même dictateur en titre. L'état
de siège est proclamé à Rio de Janeiro —
et les quelques députés qu'a laissé passer
l'œil vigilant de la police dictatorial nous
font deviner que, là bas, la guerre civile avec
son cortège d'assassinats, de fusillades, de
vols et d'autres abominations répand la ter-
reur dans la capitale du Brésil.

Les dépêches anglaises prétendent qu'il
y aurait aussi, dans cette prise d'armes, l'ef-
fort désespéré tenté par les partisans de don
Carlos qui veulent au moins rendre à son
petit-fils la couronne impériale.

Il est bien invraisemblable qu'on s'égorge
si furieusement au profit de ceux qu'on a
laissé partir sans seulement paraître s'aper-
cevoir de leur départ.

La vérité, c'est que Fonseca est en train
de bâillonner ceux qui croyaient que, vrai-
ment, on allait fonder une République bré-
silienne. Réussira-t-il ? C'est probable. Il a
pour lui l'armée et la marine et, dans ce
pays nouveau, mal civilisé encore, le parti
du gouvernement de tous par tous n'est en-
core qu'à l'état embryonnaire. Il faut, à ces
gens-là, comme à nous, le long apprentissage
de la liberté et de ses mœurs. Nous avons
appris cela, nous, pendant vingt ans d'Em-
pire. Les Brésiliens passeront encore par
quelques Fonseca avant de s'apercevoir qu'il
conduit fatalement la série des dictateurs et
des présidents militaires. Pendant ce temps-
là, ils seront exploités, pressurés, vidés. —
Mais il paraît qu'il faut, pour tous les peuples,
passer par cette cruelle expérience.

Quant aux chances de retour de don Pedro
ou de son petit-fils, — je les crois aussi nul-
les aujourd'hui qu'hier.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

CONVOCAION D'ÉLECTEURS

Paris, 6 octobre.
Les électeurs du canton de Vertaison
(Puy-de-Dôme), sont convoqués pour le
29 novembre, à l'effet d'élire leur représen-
tant au conseil général.

L'OFFICE DU TRAVAIL

Le Journal officiel publie une circulaire
du ministre du commerce invitant les pré-
fets à fournir à l'Office du Travail tous les
renseignements statistiques qui leur seront
demandés ou qu'ils jugeront eux-mêmes in-
téressants.

La même circulaire a été adressée aux
tribunaux de commerce, aux conseils de
prud'hommes, aux chambres de commerce,
aux chambres consultatives des arts et ma-
nufactures, aux comices agricoles et aux
syndicats professionnels.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Nous croyons savoir que M. Jaquemart,
inspecteur général des Ecoles nationales
d'arts et métiers et de l'enseignement tech-
nique, sera très prochainement appelé aux
fonctions de directeur de l'enseignement
technique au ministère du commerce et de
l'industrie, dévénues vacantes par suite du
décès de M. Gustave Ollendorff.

GUERRE ET MARINE

Paris, 6 novembre.

Un blâme. — Le colonel Donop, ancien
directeur de la cavalerie au ministère de la
guerre, qui commande actuellement, par inté-
rim, la 6^e brigade de dragons, a cru pou-
voir accepter des sous-officiers du 4^e chas-
seurs, son ancien régiment, une épée d'hon-
neur, et faire suivre ce don d'un ordre du
jour assez révélateur.

Le général Saussier, gouverneur de Paris,
qui a sous ses ordres le 4^e chasseurs, a de-
mandé un rapport sur ce fait, et nous appren-
ons qu'il vient d'adresser un blâme officiel
au colonel Donop, en lui rappelant que le
règlement intérieur ne permet aucun don ou
hommage de l'inférieur au supérieur sans
une autorisation ministérielle.

— Le tableau d'avancement. — D'après
les dernières promotions, voici quelle est la
situation des officiers des différentes armes
proposés pour l'avancement. Il reste au ta-
bleau d'avancement de 1890, vingt lieutenants-
colonels, vingt-trois chefs de bataillon
cinq-cinquante-six capitaines, d'infanterie ;
onze chefs d'escadron et vingt capitaines de
cavalerie ; cinq lieutenants-colonel, dix chefs
d'escadron et douze capitaines d'artillerie.

Quant au génie, le dernier chef de batail-
lon promu au grade de lieutenant-colonel
est du tableau de 1889 et le dernier capitaine
promu au grade de chef de bataillon est du
tableau de 1888.

— Les commissions de classement. —
Les commissions spéciales de classement
termineront le 14 novembre les tableaux
d'avancement de la cavalerie, de l'artillerie,
du génie, de la gendarmerie et des services
administratifs.

Le 16 novembre, les commandants de
corps d'armée cessant de faire partie des
commissions spéciales, se réuniront en com-
mission supérieure sous la présidence du gé-
néral Saussier. Le classement des généraux
de brigade pour divisionnaires, des colonels
pour généraux de brigade, occupera d'abord
la commission. En décembre, elle arêtera
les tableaux d'avancement des lieutenants-
colonels d'infanterie proposés pour colonels ;
ceux du personnel d'état-major et la liste des
candidats au grade de commandeur.

Le conseil supérieur de la guerre rédigera
les listes d'aptitude des généraux ; il fixera
ensuite le nombre des divisionnaires suscep-
tibles de commander un corps d'armée et
d'être élevés aux hautes dignités dans l'or-
dre de la Légion d'honneur.

LA DÉPUTATION DU RHONE

A LA RÉUNION DES RADICAUX DE LA GAUCHE

Nous recevons de notre ami M. Bérard,
député de la 7^e circonscription, la lettre
suivante dont nous croyons devoir pu-
blier les très intéressants passages ci-
dessous, relatifs à la petite crise parle-
mentaire et à la réunion où, seul de tous
les députés du Rhône, assistait notre
excellent et autorisé correspondant :

Une réunion à laquelle assistaient vingt
et un députés radicaux à eu lieu, aujourd'hui,
à une heure, au 4^e bureau ; d'autres
députés, absents, ont tenu à ce que leurs
noms fussent portés à côté de ceux des pré-
sents.

La majorité des membres qui compo-
saient cette réunion sont opposés à la for-
mation de groupes parlementaires ; en cela,
c'est mon avis, ils sont en conformité d'idées
avec la plupart des électeurs d'une foule de
circonscriptions, entre autres les circonscrip-
tions lyonnaises. Plusieurs députés — je
suis du nombre — ont déclaré que nous
étions tout disposés à obli-ger, par nos votes,
le gouvernement à aller de l'avant. Ne se-
rait-ce pas temps, en effet, qu'il se décidât,
enfin, à mettre à exécution, partie au moins
des réformes sociales qu'il promettait lors
de sa prise de possession du ministère ?

A la suite de cet échange de vues, nous
avons fait une déclaration par laquelle nous
nous engageons à faire tous nos efforts pour
provoquer dans un laps de temps aussi court
que possible, une assemblée de tous les
membres de la gauche radicale, qui appar-
tiennent à la nuance radicale. Nous sommes
bien décidés à pousser le pouvoir plus à
gauche, dans la voie des réformes sociales
toujours promises, toujours attendues, et
dont la réalisation est cependant urgente.

Voilà en quelques mots, mon cher ami, ce
qu'a été cette réunion. Seul des députés du
Rhône, j'y assistais ; je me suis gardé, tou-
tefois de prendre un engagement qui m'en-
traînerait hors de l'exécution du programme
à moi confié par mes électeurs.

Vous trouverez d'ailleurs dans le Temps
qui m'a fait interviewer par un de ses rédac-
teurs, la formule de notre déclaration et
aussi le compte rendu de la réunion.

Agrez, etc.

Voici la formule rappelée par M. Bé-
rard :
Les députés, réunis, sans convocation
régulière, aujourd'hui 5 novembre, dans un
bureau de la Chambre, décident qu'il y a
lieu de convoquer prochainement ceux de
leurs collègues qui votent habituellement
avec eux à une réunion, destinée à provo-
quer une entente commune entre tous les
députés, décidés à réaliser les réformes poli-
tiques et sociales.

Autour du Parlement

Paris, 6 novembre.

Question de Bourse

M. Camille Dreyfus, député de la
Seine, a écrit ce matin à M. Rouvier,
ministre des finances, pour l'informer de
son intention de lui adresser une
question au cours de la séance de demain,
sur des causes de la baisse des valeurs
de la Bourse.

La Fraude sur les beurres

La commission chargée de rédiger un
projet de loi sur la suppression de la
fraude sur les beurres a terminé son
travail ; il a renoncé à l'idée qu'elle
avait eue d'abord d'imposer l'obligation
de colorer la margarine, ou d'interdire
la fabrication de ce produit.

Elle a adopté une réglementation
dont voici l'économie générale :

Il est interdit d'exposer, de mettre en
vente, de vendre, d'importer ou d'exporter,
comme beurre, tout produit qui n'est pas
exclusivement fait avec du lait ou de la
crème, ou avec l'un et l'autre, avec ou sans
sel, avec ou sans addition de matières colo-
rantes usitées, telles que jus de carotte.

Il est interdit d'introduire dans l'oléo ou
l'oléo margarine, dans les margarines, et en
général dans tout corps gras, ayant pour
but de remplacer le beurre aucune ma-
tière colorante destinée à lui donner l'appar-
enance du beurre.

Il est interdit de mélanger le lait, la
crème ou le beurre avec des corps gras de
provenance quelconque, en dehors des fa-
briques soumises à l'exercice.

Le projet impose ensuite aux fabri-
cants ou débitants de margarine, ou
autres produits analogues, l'obligation
d'une déclaration préalable.

Les fabriques de margarine et de produits
analogues seront soumises à l'exercice ;
leurs produits seront frappés d'un droit
d'exercice de 2 francs par 100 kilos et ne
pourront circuler en France que munis d'un
certificat d'origine et de destination.

En outre, l'obligation est imposée aux fa-
bricants et débitants d'employer les uns
des enseignes, les autres des étiquettes très
visibles, portant en gros caractères la men-
tion : margarine.

Les infractions seront punies d'un empri-
sonnement de six mois à 2 ans, pour le cas
de fraude, et de quinze jours à trois mois
pour le cas d'omission de l'emploi de l'éti-
quette.

La Réforme des Patentes

La commission de la réforme des pa-
tentés a terminé aujourd'hui son enquête
par l'audition des délégués de l'industrie
linière de Reims, des fabricants de gants
de Grenoble et de la ligue pour la dé-
fense du petit commerce.

Dans la prochaine séance, elle com-
mencera ses délibérations.

Commission de la Marine

La commission de la marine a ap-
prouvé le rapport de M. Le Myre de
Vilers, concluant à l'adoption du projet
relatif aux cadres des mécaniciens de la
marine. Le rapport sera déposé demain
sur le bureau de la Chambre.

Commission sénatoriale des Douanes

La Commission sénatoriale des dou-
anes s'est réunie aujourd'hui à 2 heures,
sous la présidence de M. Jules Ferry.
M. Malezieu a lu son rapport sur les
graines oléagineuses et sur les huiles et
sucs végétaux.

La commission a voté les droites sui-
vantes : sur les graines oléagineuses,
arachides en cosse, lin, niger, 3 fr. 50 et
2 fr. 75 ; id. décortiquées, 3 fr. et
3 fr. 75 ; sésame, 6 fr. et 4 50 ; ravison et
coton, 2 fr. 50 et 1 fr. 90 ; coprais, tou-
loucman, mowra et illipe exemptés ;
les autres, 3 fr. et 2 fr. 25.

M. Tolain a ensuite lu son rapport sur
les papiers de photographies et aug-
mentation de 10 fr. les droifs sur les impr-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du
7 Novembre (19)

MON PREMIER CRIME

PAR
GUSTAVE MACÉ
Ancien chef de service de la Sûreté

— Et qu'est devenue cette vilaine
fille ?

— Heureusement, pour le repos de
mes vieux ans, elle a quitté la maison
au terme dernier.

— Comment l'appellez-vous ?

— Mathilde.

— Mathilde, c'est son prénom ; mais
son nom de famille ?

— Elle se faisait appeler « Mams'elie
Dard » ; mais peut-être bien que ce n'é-
tait pas son vrai nom. Ça n'a pas plus
de nom que de conduite.

— Quelle était sa profession ?

— La mauvaise vie. Elle était tou-
jours en l'air, à table, ou couchée.

— Vous n'avez pas connu d'autre
métier ?

— Je crois bien qu'elle faisait aussi
des gilets de noce pour un petit tail-
leur...

Le mot tailleur me fit dresser l'oreille ;
la conversation prolige de M^{lle} Xori
commença à m'intéresser.

— Elle ne travaille plus ?

— Il y a quatre mois, elle m'a dit :
« Au diable les gilets de noce !... on ne
se marie plus à présent... je vais faire
la noce aux gilets... » Et la voilà qui
disparait subitement pendant une se-
maine. Je la croyais aux cinq cents
diaboles ! ou peut-être morte, et je me di-
sais : « Quel bon débarras ! » quand, un
soir, je la vois rentrer toute amussouf-
lée (emmitouffée). Elle avait des four-
rures !... des fourrures !... tout de haut
en bas de sa toilette, et de plus un ser-
pent autour du cou. « Ça, qu'elle me dit,
c'est du second (skong)... et mon man-
chon, est-il beau. Il est un chien-chien
(chinchilla)... oh ! mais c'était un vrai
bonnet à poil qu'elle avait.

— L'avez-vous revue depuis le terme
dernier ?

— Non, mais j'ai entendu dire que
c'était maintenant une margot finie.

— A-t-elle quitté la maison volonta-
irement ?

— Ah ! mais non !... elle y serait bien
restée jusqu'à la fin de ses jours. Heu-
reusement le gérant, M. Lampon, le mar-
chand de bouillon d'à côté, lui a donné
congé. Ah ! c'est un brave homme, M.
Lampon ; il est comme Blanc-Blanc, il
n'aime pas à courir les goutières du
cynisme.

Mais quand elle est partie, cette geu-
se de fille, elle m'a fait toutes les avaries
(avaries) possibles ; elle m'a agonisé de
soffices, Oh ! mais alors... je l'ai traitée
comme elle le méritait... Je l'ai appelée
feignante, citée d'amour, sentille (che-
nille), machina à plaisir, et encore bien
autre chose. Oh ! quand elle a entendu
tout ça, elle a voulu me battre ; si on ne
l'avait pas retenue, je crois bien qu'elle

m'aurait jetée dans le puits. Elle me
montrait le poing, en disant : « Vas-tu
fermer ta g... de sauc-souris... oui,
j'ai trente-six amants ; mais toi, tu es
trop laide pour trouver seulement un
vieux moule qui t'aidera à tirer le cor-
don... jusqu'au père Ripaton, ton an-
cien futur, qui t'a lâchée... Tu le connais
bien, Ripaton, le raccommodeur de sa-
vates de la choppe (l'échoppe) de la rue
Guisarde... Pour tes étrennes de janvier,
je vas te faire pour lui un gilet brodé
avec de la fleur d'orange, que portait la
mère de ma grand-mère le jour de son
mariage... ça te rappellera ta jeunesse
pétée (hétée), vieille pipette !... »

Elle m'a appelée vieille pipette !...
Oh ! la geu-se !... Quand j'y pense, ça
me tourne de travers...

En me faisant ce récit, la mère Michel
était vraiment bouleversée. Je crus de-
voir couper court à ses lamentations en
lui posant de nouvelles questions.

— Recevait-elle beaucoup de visites,
votre méchante locataire ?

— Ah ! je crois bien, c'était chez elle
une procession du matin au soir et du
soir au matin, surtout le lendemain des
bais Prado (Bullier). Un véritable mou-
vement partiel (pépetuel). On me de-
mandait tout le temps : « Ma'm's'elie
Dard ! Ma'm's'elie Dard ! Ma'm's'elie
Dard ! » Eh ! le diable vous darde ! que
je leur disais à tous ces gens. Je deven-
ais folle, enragée, je ne mangeais plus,
mon sommeil était perdu, à force de
crier au cynisme au fond du collier, le
nom est cloué sur la porte !

— Cette fille Dard n'avait-elle pas un
amant en titre, un préféré ?

— Oh ! avec elle c'était tous des pré-

férés, une vraie chatte en fureur... seule-
ment le petit employé du pharmacien
voisin venait un peu plus souvent que
les autres ; il lui apportait le matin du
quinonate pour se gargariser (du bicarbo-
nate pour se gargariser).

— En parlant, cette ancienne giletière
ne vous a pas fait connaître sa nouvelle
adresse ?

— Je crois qu'elle ne le savait pas elle-
même ; elle a vendu son mobilier, un
lit, une commode et deux chaises au bro-
canteur de la rue de l'Échaudé auquel
elle a dit : « Je file en Perse faire mia-
ou, mia-ou ! avec le schah. »

— A quelle date a-t-elle quitté votre
maison ?

— Le 7 janvier à paton-mirette (pa-
tron-mirette).

— Quand on a découvert les jambes
dans le puits, vous avez dit au gérant
Lampon que vous soupçonniez cette fille
d'avoir noyé votre chat. Avez-vous une
raison particulière de lui attribuer cette
mauvaise action ?

— Mais oui, je le croyais, parce qu'elle
caressait toujours Blanc-Blanc et qu'elle
ne touchait jamais à Noïrot. Un jour,
elle lui a arraché de la queue une grosse
touffe de poils, soi-disant pour la donner
à son petit cousin, qui devait la mettre
dans sa poche le jour de son tirage au
sort, pour attraper un bon numéro. C'est
la « solennelle » qui lui avait donné ce
conseil. Je l'ai menacée de la police ;
mais elle s'est mise à rire en disant :
« Voyez-vous, la police s'occupant du
chat de la mère Michel... c'est bon pour
Guemzeu (Guignou)... Elle a baptisé
mon chat : Bonne Espérance, en me me-
naçant que si son cousin, avec qui elle

devait se marier, prenait un numéro
mèche (marche), elle enlèverait mon
Blanc-Blanc pour le vendre à un gargo-
lier de la barrière d'Enfer.

— Cette fille me paraît plus originale
que méchante. Elle a eu tort de vous
manquer de respect, et de faire des mi-
sères à l'une de vos bêtes ; mais ce n'é-
tait pas une raison pour croire qu'elle
l'avait noyé.

— Attendez... je n'ai pas tout dit... Il
y a trois mois, elle a voulu monter une
cabane (cabale)

més de tout genre en noir et en couleurs. La commission sénatoriale des douanes s'est séparée très tard. Elle a approuvé, sur le rapport de M. Cordier, les numéros 404 à 437 (tissus de coton), conformément au vote de la Chambre. M. Loubet a donné lecture de son rapport sur les primes à la sériciculture, qui a été adopté. M. Dauphin a donné lecture de son rapport sur les fils et tissus de jute. Il conclut à l'adoption des chiffres de la Chambre. Ce rapport a été approuvé. La commission s'est ajournée à lundi.

LES IMPOTS EN OCTOBRE

Paris, 6 novembre. L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts, des revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'octobre 1891. Les résultats accusent une plus-value de 9.000.100 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 9.915.300 francs, par rapport à la période correspondante de 1890. Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement, 3.650.200 francs; le timbre, 694.400 francs; l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 596.400 francs; les douanes, 6.531.300 francs; les postes, 84.000 francs; les télégraphes, 424.700 francs. Les moins-values portent sur les contributions indirectes, 443.400 fr.; les sels, 357.000 francs; les sucres, 1.207.000 fr.; les contributions indirectes (monopoles), 685.000 francs. Par rapport au mois d'octobre 1890, il y a augmentation sur l'enregistrement, 2.193.000 francs; l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 4.079.500 francs; les douanes, 6.503.000 francs; il y a diminution sur le timbre, 22.000 francs; les contributions indirectes et monopoles, 510.000 francs; les postes, 218.400 francs; les télégraphes, 152.800 francs.

LA GRÈVE DES MINEURS

Lens, 6 novembre. Contrairement aux instructions données par le syndicat, le scrutin pour ou contre la grève générale, ne s'est pas terminé hier soir. Plusieurs communes voteront encore jusqu'à samedi soir; dimanche les votes seront recueillis dans une grande réunion de délégués et de sections syndicales à Lens. Voici le résultat actuel de quatre-vingt-cinq communes. Votants : 18,647; pour la grève 12,006, contre 6,655, bulletins nuls 186. En général on croit que la grève n'éclatera pas; cependant les petits commerçants sont très inquiets. La grève de Marles continue, les grévistes sont calmes. Quarante-six ouvriers seulement sont descendus ce matin dans les fosses.

Dépêches Diverses

INTRÉPIDE VOYAGEUSE Paris, 6 novembre. Une Française, Mlle Elise Saint-Omer, a quitté Paris hier pour entreprendre le tour du monde par l'hémisphère austral. Son voyage doit durer trois années. Elle se propose de recueillir pour la Société de géographie des documents sur la vie de la femme et l'éducation de l'enfant dans les pays qu'elle traversera et surtout dans l'Afrique centrale. Mlle Saint-Omer n'en est pas au bout de son coup d'essai. Elle a déjà fait, il y a deux ans, seule, à ses frais et sans aucun bagage, le tour du monde par l'hémisphère boréal. Cette intrépide voyageuse est âgée de 64 ans.

MORT DE L'ACTEUR THIRON

Paris, 6 novembre. Thiron, le sociétaire de la Comédie-Française, est décédé hier, à Paris. Fils de commerçants, Thiron avait débuté en qualité de commis aux écritures dans la maison de son père; mais la vocation dramatique l'emportant, il entra au Conservatoire où il obtint, en 1850, un premier prix de comédie qui lui valut un engagement à l'Odéon. Il y resta que peu de temps, fit une grande tournée avec Rachel et y revint en 1854 pour y rester une quinzaine d'années, durant lesquelles il créa plusieurs rôles très importants, notamment dans la Jeunesse, d'Emile Augier, et dans l'Usurier de village, de Rolland. Il entra à la Comédie-Française en 1860, où il fit de nombreuses créations; il remplaça Samson dans Mademoiselle de la Seiglière, rôle qu'il joua jusqu'à son départ de la Comédie. Thiron, qui était âgé de 60 ans, laissera le souvenir d'un artiste consciencieux et d'un honnête homme.

TEMPÊTES SUR LA MÉDITERRANÉE

Marseille, 6 novembre. Le mauvais temps est signalé en mer. Une tempête règne dans le golfe. Les courriers éprouvent des retards considérables.

INCENDIE D'UN HOPITAL

Arras, 6 novembre. Un incendie a détruit, la nuit dernière, l'asile de Saint-Venant. Les pertes matérielles sont importantes, mais tous les malades sont sauvés.

LES MÉSAVENTURES D'ABDOU-LAHI

Paris, 6 novembre. On n'a pas oublié la mésaventure dont a été victime, tout récemment, Abdou-Lahi, le fils du roi Ahmadou, confié à la garde de M. de Sales. Le jeune prince devait éprouver une tribulation nouvelle. Avant-hier, M. de Sales et lui se promenaient en bicyclette. Tous les deux se trouvaient, vers cinq heures, à la porte de Concorde, lorsqu'un groupe d'individus se plaça devant eux pour les arrêter dans leur course. Un de ces individus se mit à invectiver le jeune prince et, joignant les gestes à la parole, se mit à exécuter une sorte de danse nègre. M. de Sales voulut éloigner l'insulteur d'Abdou Lahi, mais obligé de faire face à plusieurs adversaires, il recula à la jambe un violent coup de pied. M. de Sales a fait conduire au bureau du commissaire de police son agresseur, un ouvrier menuisier, âgé de vingt ans.

L'AFFAIRE BLOCH

Paris, 6 novembre. La Chambre des appels correctionnels vient de confirmer la condamnation à six mois de prison, prononcée en première instance contre Michel Bloch pour l'affaire de meurs qui a fait, comme on sait, quelque bruit. La Cour a élevé l'amende de 200 francs à 500 francs et abaissé le chiffre des dom-

mages-intérêts, attribués à Claudine Buron, de 1.000 francs à 400 francs. La Cour a retenu contre Bloch, non seulement le chef de prévention de coups et blessures, mais encore sur l'appel à minima du ministère public, celui d'excitation de mineure à la débauche, qui avait été écarté par le tribunal. La condamnation à un an de prison infligée à la proxénète, Mme Marchand, a été également maintenue.

ÉTRANGER

Les Affaires du Chili Valparaiso, 6 novembre. M. Montt ayant accepté sa nomination à la présidence, a été élu aujourd'hui président à l'unanimité. Un Duel Madrid, 6 novembre. Une rencontre a eu lieu aujourd'hui, à midi, entre M. Bœringer, ancien ministre de la marine démissionnaire, et un journaliste. Quatre balles ont été échangées sans résultat. Le premier coup de pistolet tiré par le journaliste a raté. Les deux adversaires ont fait preuve du plus grand sang-froid. L'affaire est terminée. Mise en liberté Berlin, 6 novembre. Un employé de commerce, Ernest Schulze, qui avait été arrêté sous l'inculpation d'avoir assassiné la fille Nilsche, vient d'être mis en liberté.

Lettre d'Allemagne

Berlin, 16 novembre. La prochaine saison politique, ici, promet d'être très mouvementée et surtout sous le rapport politico-économique. Presque tous les États de l'Europe sont occupés actuellement au remaniement de leurs traités de commerce. A ce sujet, il faut remarquer la politique de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, aspirant à prendre dans leurs filets tous les petits États et surtout ceux des Balkans. Mais ce qui nous intéresse plus ici, c'est le futur tarif douanier français, car l'on n'a pas oublié que nous sommes à la dernière année du tarif imposé pendant l'année terrible, par Bismarck à MM. Thiers et Jules Favre. Ce fut une erreur du chancelier qui croyait alors que, grâce aux cinq milliards et ses succès, la nation allemande allait pouvoir écraser le commerce français sur tous les marchés du monde et cette mutualité imposée à la France, ce traitement réciproque de la nation la plus favorisée, a plutôt profité à cette dernière qu'à l'Allemagne. Bismarck qui veut à tout prix remonter sur la scène politique, rendra par sa présence comme député au Reichstag, la future session fort intéressante. L'ex-chancelier comptait sur un prompt retour aux affaires et surtout sur le besoin que l'on aurait de lui, voyant son espoir déçu, il a commencé par inspirer les « Nouvelles de Hambourg », où on a publié depuis quelques mois de nombreux et tapageurs articles. Le plus violent cependant est le dernier, au sujet de la politique actuelle de l'empire allemand. Bismarck reproche surtout les avancées faites à l'Angleterre, qui ont amené la honte et la Russie. Il trouve mauvais le chauvinisme des feuilles allemandes qui pourraient pousser à une catastrophe. Pour lui, la guerre entre la Russie et l'Autriche n'est qu'une question de jours. — On voit que le désir qu'il avait émis de ne s'occuper désormais que de ses forêts, a été celui du duc de Lauebourg (on sait que c'est le titre qui a été octroyé à Bismarck), mais que le vrai Bismarck n'était pas, pour cela, mort pour la politique; et il a fait la fortune des « Nouvelles de Hambourg », en donnant à cette feuille une importance exceptionnelle et pour ainsi dire universelle. Sa rentrée au Reichstag sera un événement, car je crois être bien informé en prévoyant un « dégoûtement » de sa part, c'est-à-dire une explication serrée de son renvoi. — Le comte de Munster alors avait donné, au sujet de la démission du chancelier, une foule de renseignements plus faux les uns que les autres, au correspondant parisien du Times, et cette réapparition du prince de Bismarck, redevenu simple député, sera certainement peu agréable aux dirigeants de la politique berlinoise. Par contre, elle fera sûrement sensation et promet d'être d'un immense intérêt, car on y verra l'antagonisme direct entre Bismarck et Guillaume II qui dirige personnellement les affaires de l'Empire; et l'on connaît si bien en Europe le caractère peu stable de ce dernier, que l'on ne peut prévoir d'avance ce qui pourra en sortir. Bismarck veut prouver qu'il n'est pas mort et, quoique ses vœux ne soient peut-être pas très justes au sujet des rapports extérieurs de l'Allemagne, il combattra ces derniers et fera certainement partager ses idées à nombre de députés, qui deviendront alors les abatteurs du cabinet actuel. Son plan est, du reste, déjà connu. Il reprochera à l'empereur d'avoir, par ses menées, mis à l'arrière-plan la triple alliance et causé le rapprochement franco-russe. Le trop de bruit que l'on a fait, l'an dernier, au sujet du renouvellement de l'alliance, — sous le nom de « Ligue de la paix » — a forcé, pour ainsi dire, la visite de Cronstadt, et croyez que l'on s'aperçoit chaque jour davantage de l'effet qu'elle a produit — effet dont se ressentent de plus en plus les futurs rapports entre l'Allemagne et la Russie. On peut croire aux prédictions de l'ex-chancelier, mais il devrait ajouter à quoi il faut attribuer la fermentation qui existe en Autriche-Hongrie, il doit bien savoir qu'il a forcé la main de cette dernière pour qu'elle s'occupât des provinces des Balkans. Toutes les secrètes menées de la triple alliance sont son ouvrage, et il est au moins curieux de voir cet homme néfaste critiquer avec vigueur ce qu'il a créé, au moment même où il ne peut plus empêcher le logique développement.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE Paris, 6 novembre. L'ASSASSIN PRÉSUMÉ Je vous ai télégraphié hier, à la dernière heure, que la police croyait tenir l'auteur de l'assassinat de la rue de Charonne. Mais ce n'a pas été sans peine qu'elle est arrivée à ce résultat. Après avoir passé toute la journée d'hier dans la maison du crime, à perquisitionner, à interroger et à confronter, les magistrats allaient se retirer, à huit heures du soir, lorsqu'on vint leur rapporter un propos d'enfant qui devait provoquer la capture de l'assassin. Cette enfant est la petite fille d'une dame Henry, qui habite la maison du crime, au deuxième étage; elle avait dit à une de ses camarades : « Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré tard dans la nuit, avec un homme saoul. » On apprit que Mlle Henry, une très brave femme, avait avec elle son neveu, Joseph Vaubourg, débardeur, garçon de trentedeux ans, qui habitait dans un logement voisin de celui de sa tante. MM. Goron et Athalin prirent alors la résolution d'agir par surprise. On fit mander Mlle Henry au commissariat de la rue de la Roquette. Peu après, les agents s'emparèrent de son neveu et le conduisirent au même endroit. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus et avaient l'air absolument rassurés. On interrogea d'abord Mlle Henry. On lui reprit ses propos qu'elle avait tenus à son neveu à propos du camarade qu'il avait amené, puis on lui parla d'un drap qu'il avait emporté. Tout d'abord, Mlle Henry déclara qu'elle n'avait pas tenu ces propos, mais on voyait cependant qu'elle paraissait un peu gênée. Pressée de questions, elle revint sur sa première déclaration et avoua qu'elle ne croyait pas à la culpabilité de son neveu, qu'elle n'avait pas voulu faire naître des soupçons, mais que maintenant elle croyait devoir dire toute la vérité. Et alors Mlle Henry raconta que Vaubourg était rentré jeudi dernier, dans la soirée, avec un de ses camarades qui était ivre. C'est pour cela que le lendemain elle reprocha à son neveu d'avoir amené cet homme. Elle déclara encore que Vaubourg avait emporté un des draps de son lit et qu'un enfant l'avait vu descendre l'escalier, vendredi, avec un paquet enveloppé dans quelque chose de blanc. On passa alors à l'interrogatoire de Joseph Vaubourg. Celui-ci, après quelques hésitations, finit par reconnaître qu'il avait amené, le jour de la semaine dernière, un de ses amis nommé Léon Boutry, âgé de vingt-deux ans, mais il ajoute que son ami était parti le matin et que l'on devait le retrouver facilement. Cette déclaration était trop grave pour ne point être immédiatement contrôlée. On rechercha l'adresse de Boutry, et l'on apprit qu'il habitait passage Raguinot, à l'hôtel de l'Époque. On se rendit à cette adresse, et là on apprit que Boutry avait disparu depuis le 28 ou 29 octobre, c'est-à-dire depuis mercredi ou jeudi de la semaine dernière. Un homme coiffé d'une casquette de cuir était venu le chercher et, depuis ce moment nul ne l'avait vu. Or, Joseph Vaubourg est habituellement coiffé d'une casquette de loutre et, au moment de son arrestation, il avait encore cette coiffure. Vaubourg nie avoir assassiné Boutry; mais, malgré une assurance et une indifférence affectées qu'il a traduites ainsi : « Vous dites qu'il a assassiné Boutry, mais je m'en fous ! », on sent un grand accablement, et nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il fera bientôt des aveux.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE Paris, 6 novembre. L'ASSASSIN PRÉSUMÉ Je vous ai télégraphié hier, à la dernière heure, que la police croyait tenir l'auteur de l'assassinat de la rue de Charonne. Mais ce n'a pas été sans peine qu'elle est arrivée à ce résultat. Après avoir passé toute la journée d'hier dans la maison du crime, à perquisitionner, à interroger et à confronter, les magistrats allaient se retirer, à huit heures du soir, lorsqu'on vint leur rapporter un propos d'enfant qui devait provoquer la capture de l'assassin. Cette enfant est la petite fille d'une dame Henry, qui habite la maison du crime, au deuxième étage; elle avait dit à une de ses camarades : « Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré tard dans la nuit, avec un homme saoul. » On apprit que Mlle Henry, une très brave femme, avait avec elle son neveu, Joseph Vaubourg, débardeur, garçon de trentedeux ans, qui habitait dans un logement voisin de celui de sa tante. MM. Goron et Athalin prirent alors la résolution d'agir par surprise. On fit mander Mlle Henry au commissariat de la rue de la Roquette. Peu après, les agents s'emparèrent de son neveu et le conduisirent au même endroit. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus et avaient l'air absolument rassurés. On interrogea d'abord Mlle Henry. On lui reprit ses propos qu'elle avait tenus à son neveu à propos du camarade qu'il avait amené, puis on lui parla d'un drap qu'il avait emporté. Tout d'abord, Mlle Henry déclara qu'elle n'avait pas tenu ces propos, mais on voyait cependant qu'elle paraissait un peu gênée. Pressée de questions, elle revint sur sa première déclaration et avoua qu'elle ne croyait pas à la culpabilité de son neveu, qu'elle n'avait pas voulu faire naître des soupçons, mais que maintenant elle croyait devoir dire toute la vérité. Et alors Mlle Henry raconta que Vaubourg était rentré jeudi dernier, dans la soirée, avec un de ses camarades qui était ivre. C'est pour cela que le lendemain elle reprocha à son neveu d'avoir amené cet homme. Elle déclara encore que Vaubourg avait emporté un des draps de son lit et qu'un enfant l'avait vu descendre l'escalier, vendredi, avec un paquet enveloppé dans quelque chose de blanc. On passa alors à l'interrogatoire de Joseph Vaubourg. Celui-ci, après quelques hésitations, finit par reconnaître qu'il avait amené, le jour de la semaine dernière, un de ses amis nommé Léon Boutry, âgé de vingt-deux ans, mais il ajoute que son ami était parti le matin et que l'on devait le retrouver facilement. Cette déclaration était trop grave pour ne point être immédiatement contrôlée. On rechercha l'adresse de Boutry, et l'on apprit qu'il habitait passage Raguinot, à l'hôtel de l'Époque. On se rendit à cette adresse, et là on apprit que Boutry avait disparu depuis le 28 ou 29 octobre, c'est-à-dire depuis mercredi ou jeudi de la semaine dernière. Un homme coiffé d'une casquette de cuir était venu le chercher et, depuis ce moment nul ne l'avait vu. Or, Joseph Vaubourg est habituellement coiffé d'une casquette de loutre et, au moment de son arrestation, il avait encore cette coiffure. Vaubourg nie avoir assassiné Boutry; mais, malgré une assurance et une indifférence affectées qu'il a traduites ainsi : « Vous dites qu'il a assassiné Boutry, mais je m'en fous ! », on sent un grand accablement, et nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il fera bientôt des aveux.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE Paris, 6 novembre. L'ASSASSIN PRÉSUMÉ Je vous ai télégraphié hier, à la dernière heure, que la police croyait tenir l'auteur de l'assassinat de la rue de Charonne. Mais ce n'a pas été sans peine qu'elle est arrivée à ce résultat. Après avoir passé toute la journée d'hier dans la maison du crime, à perquisitionner, à interroger et à confronter, les magistrats allaient se retirer, à huit heures du soir, lorsqu'on vint leur rapporter un propos d'enfant qui devait provoquer la capture de l'assassin. Cette enfant est la petite fille d'une dame Henry, qui habite la maison du crime, au deuxième étage; elle avait dit à une de ses camarades : « Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré tard dans la nuit, avec un homme saoul. » On apprit que Mlle Henry, une très brave femme, avait avec elle son neveu, Joseph Vaubourg, débardeur, garçon de trentedeux ans, qui habitait dans un logement voisin de celui de sa tante. MM. Goron et Athalin prirent alors la résolution d'agir par surprise. On fit mander Mlle Henry au commissariat de la rue de la Roquette. Peu après, les agents s'emparèrent de son neveu et le conduisirent au même endroit. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus et avaient l'air absolument rassurés. On interrogea d'abord Mlle Henry. On lui reprit ses propos qu'elle avait tenus à son neveu à propos du camarade qu'il avait amené, puis on lui parla d'un drap qu'il avait emporté. Tout d'abord, Mlle Henry déclara qu'elle n'avait pas tenu ces propos, mais on voyait cependant qu'elle paraissait un peu gênée. Pressée de questions, elle revint sur sa première déclaration et avoua qu'elle ne croyait pas à la culpabilité de son neveu, qu'elle n'avait pas voulu faire naître des soupçons, mais que maintenant elle croyait devoir dire toute la vérité. Et alors Mlle Henry raconta que Vaubourg était rentré jeudi dernier, dans la soirée, avec un de ses camarades qui était ivre. C'est pour cela que le lendemain elle reprocha à son neveu d'avoir amené cet homme. Elle déclara encore que Vaubourg avait emporté un des draps de son lit et qu'un enfant l'avait vu descendre l'escalier, vendredi, avec un paquet enveloppé dans quelque chose de blanc. On passa alors à l'interrogatoire de Joseph Vaubourg. Celui-ci, après quelques hésitations, finit par reconnaître qu'il avait amené, le jour de la semaine dernière, un de ses amis nommé Léon Boutry, âgé de vingt-deux ans, mais il ajoute que son ami était parti le matin et que l'on devait le retrouver facilement. Cette déclaration était trop grave pour ne point être immédiatement contrôlée. On rechercha l'adresse de Boutry, et l'on apprit qu'il habitait passage Raguinot, à l'hôtel de l'Époque. On se rendit à cette adresse, et là on apprit que Boutry avait disparu depuis le 28 ou 29 octobre, c'est-à-dire depuis mercredi ou jeudi de la semaine dernière. Un homme coiffé d'une casquette de cuir était venu le chercher et, depuis ce moment nul ne l'avait vu. Or, Joseph Vaubourg est habituellement coiffé d'une casquette de loutre et, au moment de son arrestation, il avait encore cette coiffure. Vaubourg nie avoir assassiné Boutry; mais, malgré une assurance et une indifférence affectées qu'il a traduites ainsi : « Vous dites qu'il a assassiné Boutry, mais je m'en fous ! », on sent un grand accablement, et nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il fera bientôt des aveux.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE Paris, 6 novembre. L'ASSASSIN PRÉSUMÉ Je vous ai télégraphié hier, à la dernière heure, que la police croyait tenir l'auteur de l'assassinat de la rue de Charonne. Mais ce n'a pas été sans peine qu'elle est arrivée à ce résultat. Après avoir passé toute la journée d'hier dans la maison du crime, à perquisitionner, à interroger et à confronter, les magistrats allaient se retirer, à huit heures du soir, lorsqu'on vint leur rapporter un propos d'enfant qui devait provoquer la capture de l'assassin. Cette enfant est la petite fille d'une dame Henry, qui habite la maison du crime, au deuxième étage; elle avait dit à une de ses camarades : « Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré tard dans la nuit, avec un homme saoul. » On apprit que Mlle Henry, une très brave femme, avait avec elle son neveu, Joseph Vaubourg, débardeur, garçon de trentedeux ans, qui habitait dans un logement voisin de celui de sa tante. MM. Goron et Athalin prirent alors la résolution d'agir par surprise. On fit mander Mlle Henry au commissariat de la rue de la Roquette. Peu après, les agents s'emparèrent de son neveu et le conduisirent au même endroit. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus et avaient l'air absolument rassurés. On interrogea d'abord Mlle Henry. On lui reprit ses propos qu'elle avait tenus à son neveu à propos du camarade qu'il avait amené, puis on lui parla d'un drap qu'il avait emporté. Tout d'abord, Mlle Henry déclara qu'elle n'avait pas tenu ces propos, mais on voyait cependant qu'elle paraissait un peu gênée. Pressée de questions, elle revint sur sa première déclaration et avoua qu'elle ne croyait pas à la culpabilité de son neveu, qu'elle n'avait pas voulu faire naître des soupçons, mais que maintenant elle croyait devoir dire toute la vérité. Et alors Mlle Henry raconta que Vaubourg était rentré jeudi dernier, dans la soirée, avec un de ses camarades qui était ivre. C'est pour cela que le lendemain elle reprocha à son neveu d'avoir amené cet homme. Elle déclara encore que Vaubourg avait emporté un des draps de son lit et qu'un enfant l'avait vu descendre l'escalier, vendredi, avec un paquet enveloppé dans quelque chose de blanc. On passa alors à l'interrogatoire de Joseph Vaubourg. Celui-ci, après quelques hésitations, finit par reconnaître qu'il avait amené, le jour de la semaine dernière, un de ses amis nommé Léon Boutry, âgé de vingt-deux ans, mais il ajoute que son ami était parti le matin et que l'on devait le retrouver facilement. Cette déclaration était trop grave pour ne point être immédiatement contrôlée. On rechercha l'adresse de Boutry, et l'on apprit qu'il habitait passage Raguinot, à l'hôtel de l'Époque. On se rendit à cette adresse, et là on apprit que Boutry avait disparu depuis le 28 ou 29 octobre, c'est-à-dire depuis mercredi ou jeudi de la semaine dernière. Un homme coiffé d'une casquette de cuir était venu le chercher et, depuis ce moment nul ne l'avait vu. Or, Joseph Vaubourg est habituellement coiffé d'une casquette de loutre et, au moment de son arrestation, il avait encore cette coiffure. Vaubourg nie avoir assassiné Boutry; mais, malgré une assurance et une indifférence affectées qu'il a traduites ainsi : « Vous dites qu'il a assassiné Boutry, mais je m'en fous ! », on sent un grand accablement, et nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il fera bientôt des aveux.

traquer, de la manière la plus énergique, la bande de souteneurs qui pullule en notre ville et de les punir non moins implacablement. Mais tous les remèdes seraient inutiles; la démolition est inouïe en Allemagne, et cela de tous côtés, aussi bien chez le particulier que dans la famille ou au milieu de la société, et si je ne respectais vos lecteurs je vous parlerais du procès Paul Lindau et d'un autre dont deux journalistes de notre ville étaient les héros, etc., etc. Votre Zola, malgré tout son talent de naturaliste descripteur, ne pourrait vous raconter ce que l'on voit ici chaque jour. Je n'exagère rien. Mais les souteneurs, le marchandage sur la voie publique, la voyoucratie, une misère noire, voilà les beautés actuelles de Berlin. Il y a loin des temps où les Gretchen étaient à foison. Le seul but des fils de l'Allemagne est de gagner quelques pfenigs, mais par quelque moyen que ce soit et plutôt malhonnêtement que d'une manière délicate; ici vous pouvez tout avoir, si vous voulez le payer, sans trop chercher. Et, pour conclure, les Allemands feraient mieux de regarder non la poutre qu'ils ont dans l'œil mais bien la forêt pourrie, plutôt que de dénigrer chaque jour dans leurs feuilles pudibondes les autres nations et surtout les Français. J. D.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE Paris, 6 novembre. L'ASSASSIN PRÉSUMÉ Je vous ai télégraphié hier, à la dernière heure, que la police croyait tenir l'auteur de l'assassinat de la rue de Charonne. Mais ce n'a pas été sans peine qu'elle est arrivée à ce résultat. Après avoir passé toute la journée d'hier dans la maison du crime, à perquisitionner, à interroger et à confronter, les magistrats allaient se retirer, à huit heures du soir, lorsqu'on vint leur rapporter un propos d'enfant qui devait provoquer la capture de l'assassin. Cette enfant est la petite fille d'une dame Henry, qui habite la maison du crime, au deuxième étage; elle avait dit à une de ses camarades : « Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré tard dans la nuit, avec un homme saoul. » On apprit que Mlle Henry, une très brave femme, avait avec elle son neveu, Joseph Vaubourg, débardeur, garçon de trentedeux ans, qui habitait dans un logement voisin de celui de sa tante. MM. Goron et Athalin prirent alors la résolution d'agir par surprise. On fit mander Mlle Henry au commissariat de la rue de la Roquette. Peu après, les agents s'emparèrent de son neveu et le conduisirent au même endroit. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus et avaient l'air absolument rassurés. On interrogea d'abord Mlle Henry. On lui reprit ses propos qu'elle avait tenus à son neveu à propos du camarade qu'il avait amené, puis on lui parla d'un drap qu'il avait emporté. Tout d'abord, Mlle Henry déclara qu'elle n'avait pas tenu ces propos, mais on voyait cependant qu'elle paraissait un peu gênée. Pressée de questions, elle revint sur sa première déclaration et avoua qu'elle ne croyait pas à la culpabilité de son neveu, qu'elle n'avait pas voulu faire naître des soupçons, mais que maintenant elle croyait devoir dire toute la vérité. Et alors Mlle Henry raconta que Vaubourg était rentré jeudi dernier, dans la soirée, avec un de ses camarades qui était ivre. C'est pour cela que le lendemain elle reprocha à son neveu d'avoir amené cet homme. Elle déclara encore que Vaubourg avait emporté un des draps de son lit et qu'un enfant l'avait vu descendre l'escalier, vendredi, avec un paquet enveloppé dans quelque chose de blanc. On passa alors à l'interrogatoire de Joseph Vaubourg. Celui-ci, après quelques hésitations, finit par reconnaître qu'il avait amené, le jour de la semaine dernière, un de ses amis nommé Léon Boutry, âgé de vingt-deux ans, mais il ajoute que son ami était parti le matin et que l'on devait le retrouver facilement. Cette déclaration était trop grave pour ne point être immédiatement contrôlée. On rechercha l'adresse de Boutry, et l'on apprit qu'il habitait passage Raguinot, à l'hôtel de l'Époque. On se rendit à cette adresse, et là on apprit que Boutry avait disparu depuis le 28 ou 29 octobre, c'est-à-dire depuis mercredi ou jeudi de la semaine dernière. Un homme coiffé d'une casquette de cuir était venu le chercher et, depuis ce moment nul ne l'avait vu. Or, Joseph Vaubourg est habituellement coiffé d'une casquette de loutre et, au moment de son arrestation, il avait encore cette coiffure. Vaubourg nie avoir assassiné Boutry; mais, malgré une assurance et une indifférence affectées qu'il a traduites ainsi : « Vous dites qu'il a assassiné Boutry, mais je m'en fous ! », on sent un grand accablement, et nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il fera bientôt des aveux.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE Paris, 6 novembre. L'ASSASSIN PRÉSUMÉ Je vous ai télégraphié hier, à la dernière heure, que la police croyait tenir l'auteur de l'assassinat de la rue de Charonne. Mais ce n'a pas été sans peine qu'elle est arrivée à ce résultat. Après avoir passé toute la journée d'hier dans la maison du crime, à perquisitionner, à interroger et à confronter, les magistrats allaient se retirer, à huit heures du soir, lorsqu'on vint leur rapporter un propos d'enfant qui devait provoquer la capture de l'assassin. Cette enfant est la petite fille d'une dame Henry, qui habite la maison du crime, au deuxième étage; elle avait dit à une de ses camarades : « Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré tard dans la nuit, avec un homme saoul. » On apprit que Mlle Henry, une très brave femme, avait avec elle son neveu, Joseph Vaubourg, débardeur, garçon de trentedeux ans, qui habitait dans un logement voisin de celui de sa tante. MM. Goron et Athalin prirent alors la résolution d'agir par surprise. On fit mander Mlle Henry au commissariat de la rue de la Roquette. Peu après, les agents s'emparèrent de son neveu et le conduisirent au même endroit. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus et avaient l'air absolument rassurés. On interrogea d'abord Mlle Henry. On lui reprit ses propos qu'elle avait tenus à son neveu à propos du camarade qu'il avait amené, puis on lui parla d'un drap qu'il avait emporté. Tout d'abord, Mlle Henry déclara qu'elle n'avait pas tenu ces propos, mais on voyait cependant qu'elle paraissait un peu gênée. Pressée de questions, elle revint sur sa première déclaration et avoua qu'elle ne croyait pas à la culpabilité de son neveu, qu'elle n'avait pas voulu faire naître des soupçons, mais que maintenant elle croyait devoir dire toute la vérité. Et alors Mlle Henry raconta que Vaubourg était rentré jeudi dernier, dans la soirée, avec un de ses camarades qui était ivre. C'est pour cela que le lendemain elle reprocha à son neveu d'avoir amené cet homme. Elle déclara encore que Vaubourg avait emporté un des draps de son lit et qu'un enfant l'avait vu descendre l'escalier, vendredi, avec un paquet enveloppé dans quelque chose de blanc. On passa alors à l'interrogatoire de Joseph Vaubourg. Celui-ci, après quelques hésitations, finit par reconnaître qu'il avait amené, le jour de la semaine dernière, un de ses amis nommé Léon Boutry, âgé de vingt-deux ans, mais il ajoute que son ami était parti le matin et que l'on devait le retrouver facilement. Cette déclaration était trop grave pour ne point être immédiatement contrôlée. On rechercha l'adresse de Boutry, et l'on apprit qu'il habitait passage Raguinot, à l'hôtel de l'Époque. On se rendit à cette adresse, et là on apprit que Boutry avait disparu depuis le 28 ou 29 octobre, c'est-à-dire depuis mercredi ou jeudi de la semaine dernière. Un homme coiffé d'une casquette de cuir était venu le chercher et, depuis ce moment nul ne l'avait vu. Or, Joseph Vaubourg est habituellement coiffé d'une casquette de loutre et, au moment de son arrestation, il avait encore cette coiffure. Vaubourg nie avoir assassiné Boutry; mais, malgré une assurance et une indifférence affectées qu'il a traduites ainsi : « Vous dites qu'il a assassiné Boutry, mais je m'en fous ! », on sent un grand accablement, et nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il fera bientôt des aveux.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE Paris, 6 novembre. L'ASSASSIN PRÉSUMÉ Je vous ai télégraphié hier, à la dernière heure, que la police croyait tenir l'auteur de l'assassinat de la rue de Charonne. Mais ce n'a pas été sans peine qu'elle est arrivée à ce résultat. Après avoir passé toute la journée d'hier dans la maison du crime, à perquisitionner, à interroger et à confronter, les magistrats allaient se retirer, à huit heures du soir, lorsqu'on vint leur rapporter un propos d'enfant qui devait provoquer la capture de l'assassin. Cette enfant est la petite fille d'une dame Henry, qui habite la maison du crime, au deuxième étage; elle avait dit à une de ses camarades : « Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré tard dans la nuit, avec un homme saoul. » On apprit que Mlle Henry, une très brave femme, avait avec elle son neveu, Joseph Vaubourg, débardeur, garçon de trentedeux ans, qui habitait dans un logement voisin de celui de sa tante. MM. Goron et Athalin prirent alors la résolution d'agir par surprise. On fit mander Mlle Henry au commissariat de la rue de la Roquette. Peu après, les agents s'emparèrent de son neveu et le conduisirent au même endroit. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus et avaient l'air absolument rassurés. On interrogea d'abord Mlle Henry. On lui reprit ses propos qu'elle avait tenus à son neveu à propos du camarade qu'il avait amené, puis on lui parla d'un drap qu'il avait emporté. Tout d'abord, Mlle Henry déclara qu'elle n'avait pas tenu ces propos, mais on voyait cependant qu'elle paraissait un peu gênée. Pressée de questions, elle revint sur sa première déclaration et avoua qu'elle ne croyait pas à la culpabilité de son neveu, qu'elle n'avait pas voulu faire naître des soupçons, mais que maintenant elle croyait devoir dire toute la vérité. Et alors Mlle Henry raconta que Vaubourg était rentré jeudi dernier, dans la soirée, avec un de ses camarades qui était ivre. C'est pour cela que le lendemain elle reprocha à son neveu d'avoir amené cet homme. Elle déclara encore que Vaubourg avait emporté un des draps de son lit et qu'un enfant l'avait vu descendre l'escalier, vendredi, avec un paquet enveloppé dans quelque chose de blanc. On passa alors à l'interrogatoire de Joseph Vaubourg. Celui-ci, après quelques hésitations, finit par reconnaître qu'il avait amené, le jour de la semaine dernière, un de ses amis nommé Léon Boutry, âgé de vingt-deux ans, mais il ajoute que son ami était parti le matin et que l'on devait le retrouver facilement. Cette déclaration était trop grave pour ne point être immédiatement contrôlée. On rechercha l'adresse de Boutry, et l'on apprit qu'il habitait passage Raguinot, à l'hôtel de l'Époque. On se rendit à cette adresse, et là on apprit que Boutry avait disparu depuis le 28 ou 29 octobre, c'est-à-dire depuis mercredi ou jeudi de la semaine dernière. Un homme coiffé d'une casquette de cuir était venu le chercher et, depuis ce moment nul ne l'avait vu. Or, Joseph Vaubourg est habituellement coiffé d'une casquette de loutre et, au moment de son arrestation, il avait encore cette coiffure. Vaubourg nie avoir assassiné Boutry; mais, malgré une assurance et une indifférence affectées qu'il a traduites ainsi : « Vous dites qu'il a assassiné Boutry, mais je m'en fous ! », on sent un grand accablement, et nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il fera bientôt des aveux.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE Paris, 6 novembre. L'ASSASSIN PRÉSUMÉ Je vous ai télégraphié hier, à la dernière heure, que la police croyait tenir l'auteur de l'assassinat de la rue de Charonne. Mais ce n'a pas été sans peine qu'elle est arrivée à ce résultat. Après avoir passé toute la journée d'hier dans la maison du crime, à perquisitionner, à interroger et à confronter, les magistrats allaient se retirer, à huit heures du soir, lorsqu'on vint leur rapporter un propos d'enfant qui devait provoquer la capture de l'assassin. Cette enfant est la petite fille d'une dame Henry, qui habite la maison du crime, au deuxième étage; elle avait dit à une de ses camarades : « Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré tard dans la nuit, avec un homme saoul. » On apprit que Mlle Henry, une très brave femme, avait avec elle son neveu, Joseph Vaubourg, débardeur, garçon de trentedeux ans, qui habitait dans un logement voisin de celui de sa tante. MM. Goron et Athalin prirent alors la résolution d'agir par surprise. On fit mander Mlle Henry au commissariat de la rue de la Roquette. Peu après, les agents s'emparèrent de son neveu et le conduisirent au même endroit. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus et avaient l'air absolument rassurés. On interrogea d'abord Mlle Henry. On lui reprit ses propos qu'elle avait tenus à son neveu à propos du camarade qu'il avait amené, puis on lui parla d'un drap qu'il avait emporté. Tout d'abord, Mlle Henry déclara qu'elle n'avait pas tenu ces propos, mais on voyait cependant qu'elle paraissait un peu gênée. Pressée de questions, elle revint sur sa première déclaration et avoua qu'elle ne croyait pas à la culpabilité de son neveu, qu'elle n'avait pas voulu faire naître des soupçons, mais que maintenant elle croyait devoir dire toute la vérité. Et alors Mlle Henry raconta que Vaubourg était rentré jeudi dernier, dans la soirée, avec un de ses camarades qui était ivre. C'est pour cela que le lendemain elle reprocha à son neveu d'avoir amené cet homme. Elle déclara encore que Vaubourg avait emporté un des draps de son lit et qu'un enfant l'avait vu descendre l'escalier, vendredi, avec un paquet enveloppé dans quelque chose de blanc. On passa alors à l'interrogatoire de Joseph Vaubourg. Celui-ci, après quelques hésitations, finit par reconnaître qu'il avait amené, le jour de la semaine dernière, un de ses amis nommé Léon Boutry, âgé de vingt-deux ans, mais il ajoute que son ami était parti le matin et que l'on devait le retrouver facilement. Cette déclaration était trop grave pour ne point être immédiatement contrôlée. On rechercha l'adresse de Boutry, et l'on apprit qu'il habitait passage Raguinot, à l'hôtel de l'Époque. On se rendit à cette adresse, et là on apprit que Boutry avait disparu depuis le 28 ou 29 octobre, c'est-à-dire depuis mercredi ou jeudi de la semaine dernière. Un homme coiffé d'une casquette de cuir était venu le chercher et, depuis ce moment nul ne l'avait vu. Or, Joseph Vaubourg est habituellement coiffé d'une casquette de loutre et, au moment de son arrestation, il avait encore cette coiffure. Vaubourg nie avoir assassiné Boutry; mais, malgré une assurance et une indifférence affectées qu'il a traduites ainsi : « Vous dites qu'il a assassiné Boutry, mais je m'en fous ! », on sent un grand accablement, et nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il fera bientôt des aveux.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE Paris, 6 novembre. L'ASSASSIN PRÉSUMÉ Je vous ai télégraphié hier, à la dernière heure, que la police croyait tenir l'auteur de l'assassinat de la rue de Charonne. Mais ce n'a pas été sans peine qu'elle est arrivée à ce résultat. Après avoir passé toute la journée d'hier dans la maison du crime, à perquisitionner, à interroger et à confronter, les magistrats allaient se retirer, à huit heures du soir, lorsqu'on vint leur rapporter un propos d'enfant qui devait provoquer la capture de l'assassin. Cette enfant est la petite fille d'une dame Henry, qui habite la maison du crime, au deuxième étage; elle avait dit à une de ses camarades : « Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré tard dans la nuit, avec un homme saoul. » On apprit que Mlle Henry, une très brave femme, avait avec elle son neveu, Joseph Vaubourg, débardeur, garçon de trentedeux ans, qui habitait dans un logement voisin de celui de sa tante. MM. Goron et Athalin prirent alors la résolution d'agir par surprise. On fit mander Mlle Henry au commissariat de la rue de la Roquette. Peu après, les agents s'emparèrent de son neveu et le conduisirent au même endroit. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus et avaient l'air absolument rassurés. On interrogea d'abord Mlle Henry. On lui reprit ses propos qu'elle avait tenus à son neveu à propos du camarade qu'il avait amené, puis on lui parla d'un drap qu'il avait emporté. Tout d'abord, Mlle Henry déclara qu'elle n'avait pas tenu ces propos, mais on voyait cependant qu'elle paraissait un peu gênée. Pressée de questions, elle revint sur sa première déclaration et avoua qu'elle ne croyait pas à la culpabilité de son neveu, qu'elle n'avait pas voulu faire naître des soupçons, mais que maintenant elle croyait devoir dire toute la vérité. Et alors Mlle Henry raconta que Vaubourg était rentré jeudi dernier, dans la soirée, avec un de ses camarades qui était ivre. C'est pour cela que le lendemain elle reprocha à son neveu d'avoir amené cet homme. Elle déclara encore que Vaubourg avait emporté un des draps de son lit et qu'un enfant

de la République vient d'attribuer au musée de Lyon deux toiles du Luxembourg ; la Créole, de Henner, et la Prière du soir dans le Sahara, de Guillaumet.

Voilà des tableaux qui feront meilleure figure à notre musée que les copies de copies de tableaux de maîtres que le ministre avait pris l'habitude d'envoyer... quand les greniers du ministère étaient pleins.

Le général de Cubanel de Sermet, ancien attaché militaire en Allemagne, prend le commandement de l'artillerie de la place et des forts de Lyon, en remplacement du général de Gastine, qui va commander la brigade d'artillerie du 14^e corps à Grenoble.

Pour le certificat d'études exigé des aspirants aux grades d'officier de santé et de pharmacien de 2^e classe, sur 33 candidats, ont été reçus : MM. Georges Girat, Allante, Chomienne, Gonnet, Kress, Léol, Moanier, Poupon, Repiton, Roche.

Une épidémie de morve très violente sévit, en ce moment, sur les chevaux des 6^e et 36^e régiments d'artillerie cantonnés au camp de la Valbonne. Une soixantaine d'animaux ont déjà été abattus.

Tous ces chevaux sont parqués le long de la ligne du P.-L.-M., sans abri, exposés à la rigueur de la température.

Nous espérons que l'autorité prendra des mesures très sévères pour empêcher la contagion de se répandre sur les animaux de la garnison de Lyon ou sur ceux des particuliers.

La morve, on le sait, est aussi dangereuse pour l'homme que pour les chevaux.

Nous recevons la lettre suivante d'un groupe de républicains lyonnais : « Lyon, le 6 novembre 1891.

« Monsieur le directeur, « Veuillez être assez bon pour nous donner des nouvelles de la fontaine Bartholdi qui devait autrefois être érigée place des Terreaux ? »

« Et les autres grands travaux de la ville ? Qu'en fait la municipalité ? »

« 1^o L'Hôtel des Postes ? » « 2^o Le Pont des Facultés ? » « 3^o Le Pont de Fourvière ? » « 4^o Les Abattoirs ? » « 5^o La Caserne des pompiers ? »

« En voilà des projets qui attendent une exécution ! » « A quand le commencement des travaux ? »

« Une groupe de républicains lyonnais. » « A quand ? Chi lo sa ! Ce n'est pas à nous qu'il faudra demander cela, mais à M. le maire de Lyon, qui répond à ces questions... quand il daigne.

« L'autre jour, nous avons fait notre petite enquête sur la fontaine qui nous coûte cent cinquante mille francs pour nous représenter sur la place des Terreaux, non pas le Rhône qui est un homme, mais bien la Gironde. (Ah ! la bonne farce.)

« La fontaine en plomb (encore une autre bonne farce) est toujours chez le fondeur qui la répare (Déjà !). Espérons qu'elle finira un jour ou l'autre par être entièrement remise des accros de l'exposition.

« Quant aux autres questions de nos indécents correspondants, nous tâcherons d'y répondre successivement et le plus tôt possible.

« Pendant la 42^e semaine de 1891, les recettes du P.-L.-M. se sont élevées à 7,009,924 fr. 75 c., en augmentation de 108,425 fr. 45 sur les recettes de la semaine correspondante de 1890.

« Depuis le 1^{er} janvier, elles ont été de 28,558,566 fr. 25, en augmentation de 9,580,138 fr. 72 sur la période correspondante de l'année dernière.

CONCOURS DE L'EXTERNAT

Hier s'est terminé le concours ouvert, il y a deux jours, pour la nomination de quarante-deux externes des hospices civils de Lyon.

Le jury d'examen était composé de MM. les docteurs Dron, président ; Lévrat, Gangolphe, Royer et Moussiet, membres.

Les résultats ont été proclamés à minuit. Voici les noms des candidats reçus : MM. Chirat, Cornet, Paul Meynot, Bert, Ch. Gourdat, Tixier, Edéon, Pont, Denis Bonnet, Fagnier, Fleury, Picaud, Vanthier, Bernoux, Bard, Fleury, Chassy, Gilbert, Favolle, Gouyave, Jean Meyne, Charnois, Durot, Turaz, Jodane, Arené, Chatelet, Morel, Bec, Bouffandeau, de Grailly, Micheler, Daday, Duplan, Grandclement, Penne, Carbonier, Nayoux, Mazalon, Meyer, Pappillon, Vieillard-Baron.

Une Grève de Tisseuses

La grève des ouvrières de l'usine Michel continue toujours.

Deux délégués des grévistes, les citoyens Bourde et Garnier, membres du syndicat du tissage mécanique, porteurs d'une lettre dans laquelle les ouvrières demandaient à M. Crochet, directeur de l'usine, s'il maintenait la diminution annoncée la veille, ou s'il était disposé à faire des concessions, se sont rendus hier à l'usine.

M. Crochet étant absent, ils ont laissé la lettre et sont revenus rendre compte de leur mission aux ouvrières.

Une réunion de toute la corporation a eu lieu le soir même, à sept heures, à la Bourse du Travail.

Toutes les ouvrières de l'usine Michel et deux cents autres environ assistaient. Plusieurs ont pris la parole et conseillé la grève.

Le président de la réunion a donné lecture de la réponse de M. Crochet à la demande des grévistes.

la corporation aura lieu ce soir, samedi, à sept heures, à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : Le grève de l'usine Michel.

LE ROI DES ESCROCS

Le parquet de Lyon avait envoyé, il y a quelques jours, une commission rogatoire au parquet de Genève, avec prière d'interroger les personnes qui auraient pu avoir affaire à Zucchi, pendant son séjour en Suisse.

Un banquier a fait une grave déposition. Il a, d'après une photographie, formellement reconnu Zucchi pour être l'individu qui, dans le courant du mois d'août, lui avait offert d'acheter ses valeurs.

Zucchi prétendait en avoir pour 400,000 fr. Aucun marché ne fut conclu, car le banquier remarqua, parmi les titres qu'on lui offrait, ceux de M. Poyet qui, on le sait, étaient frappés d'opposition.

Cette déposition est accablante pour Zucchi, car elle prouve sa complicité dans le vol Poyet.

M. Chautreuil, juge d'instruction, a transmis hier à la chambre des mises en accusation, les dossiers relatifs à Zucchi et à Cesnea. Son rapport conclut au renvoi de ces deux individus devant la cour d'assises.

Toutefois, il est peu probable que les inculpés comparaitront devant les prochaines assises, car ils ont l'intention de se pourvoir contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, et leur pourvoi sera probablement admis.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 7 novembre, 31^e jour de l'année.

Nouvelle lune, le 1^{er} ; premier quartier le 9 novembre.

Soleil : lever, 6 h. 56 ; coucher, 4 h. 31.

Union des républicains progressistes du 5^e arrondissement. — Le comité de l'Union des républicains progressistes du 5^e arrondissement donnera, dimanche, 8 novembre, sa fête annuelle au Casino de Noireville.

En choisissant pour président de cette fête, le sympathique député du 5^e arrondissement, et M. Barthou, député des Basses-Pyrénées, comme conférencier, le comité s'est assuré, comme à ses précédentes fêtes, un véritable succès.

La place importante que tient, à la Chambre, le jeune député des Basses-Pyrénées, et la part active qu'il a prise à la commission du budget, ne peuvent moins faire que d'attirer au Casino de Noireville, tous les citoyens qui s'intéressent aux revendications de la démocratie républicaine.

Théâtre des Célestins. — Demain dimanche, en matinée, à 1 h. 1/2, dernière représentation de Musotte, la comédie si touchante de Guy de Maupassant, et les Dominos roses, le déopilant vaudeville de MM. Delacour et Hennequin.

Le soir, à 8 heures, la dernière du Médicament des Folles, le grand drame de Xavier de Montepin.

Ce soir, samedi, Musotte et les Dominos roses.

La direction nous promet pour mardi prochain la première de la reprise de la Dame de Monsoreau, le drame célèbre d'Alexandre Dumas et A. Naquet.

Théâtre-Bellecour. — Le succès de la Fille de Madame Angot constaté, affirmé par les salles bondées devant lesquelles se joue, chaque soir, cette opérette aussi amusante que gracieuse, est dû autant au luxe de costumes et de mise en scène qu'à l'excellente interprétation et à l'ensemble homogène des artistes, des chœurs, du ballet et de l'orchestre si bien dirigé par M. Eugène Arnould ; ce succès permet à M. Verdellat de monter tout à son aise Orphée aux Enfers, qui passera dans la vogue de la Fille de Madame Angot sera épuisée, c'est-à-dire à une époque encore indéterminée.

Le bureau de location est ouvert de 10 heures à 7 heures, sous le péristyle du théâtre.

La fureur d'un artiste. — Un chanteur ambulancier, d'origine italienne, Jean Mattessa, se trouvait hier soir au café Sylvestre, rue Chaponnay.

La chanson dite, il fit, comme d'habitude, une quête dans l'établissement.

Plusieurs consommateurs refusèrent de donner. Furieux, l'italien sortit un revolver de sa poche et menaça les buveurs épouvantés de faire feu sur eux. Heureusement, M. Sylvestre se jeta sur lui et parvint à le désarmer.

Les gardiens de la paix, prévenus, arrivèrent aussitôt et emmenèrent l'italien au poste.

Un escroc. — Le service de la sûreté a arrêté, hier, un sieur Pierre Coiget, âgé de 28 ans, demeurant 178, rue Garibaldi, inculpé de nombreuses escroqueries.

Coiget se présentait chez les commerçants, principalement chez les charcutiers, marchands de comestibles, et se disait envoyé par M. Bessey, marchand de salaisons, 5, rue de Vauban, leur empruntait 30 francs, — toujours la même somme, — au nom de ce négociant.

C'est ainsi qu'il a escroqué MM. Revolt, épicière, rue des Trois-Pierres, Blancq, charcutier, Grande-Rue de Vaise ; Vanel, épicière, rue d'Austerlitz ; Court, marchand de fromages, rue Sathonay-Gryphe ; Rodet, épicière, rue Saint-Pierre, etc.

L'escroc a été conduit au Palais de Justice et sera, ce matin, présenté au petit parquet.

Chute grave. — On a transporté, hier soir, à l'hôpital de la Croix-Rouge, un sieur Chardon, âgé de 54 ans, concierge, 47, rue Denfert-Rochereau.

Se trouvant ivre, Chardon était tombé dans l'allée de la maison, tenant une bouteille à la main.

C'était un de ses amants, un jeune Italien qui, sachant que sa maîtresse retenait M. X... s'était introduit chez ce dernier et l'avait volé.

Deux agents furent aussitôt envoyés au domicile de cet individu, mais l'Italien avait disparu.

Il n'a pas encore quitté Lyon, on le croit caché chez un de ses compatriotes, aussi son arrestation ne saurait tarder.

Le sieur Beaujard, elle, a été arrêtée ; de témoin elle est devenue prévenue.

Les désespérés. — Une jeune femme de 25 ans, nommée Louise Guérin, sans domicile fixe, a, hier soir, à 6 heures, tenté de se précipiter dans le Rhône, du haut du pont Morand.

Retenue par un passant au moment où elle enjambait le parapet, cette malheureuse a été emmenée au commissariat de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Elle a avoué en pleurant que c'était la misère qui l'avait poussée au suicide.

Cette pauvre femme, qui était absolument dénuée de ressources, a été conduite à l'asile de nuit.

Un vieillard de 81 ans, M. B..., boulevard des Brotteaux, dont les facultés sont légèrement affaiblies, a tenté, lui aussi, de se donner la mort.

Il traversait, à 4 heures, la passerelle du Collège, lorsque l'idée lui prit de se jeter dans le Rhône. Il s'arrêta, distribua sa montre et sa bourse aux passants, disant qu'il n'avait plus besoin de rien, car il allait mourir.

Il se penchait déjà sur le garde-fou, quand deux jeunes gens, MM. Maisonneuve étudiant, et Séguin, comptable, se lancèrent sur lui et l'empêchèrent de se précipiter dans le Rhône.

M. B... a été conduit au poste de police, où un de ses parents est venu le chercher.

Vénissieux. — Ce soir samedi, les jeunes gens de la classe de 1890, de l'honneur de leur départ pour le service, donnent au restaurant Sambot un banquet qui sera suivi d'un bal gratuit.

La misère à Lyon

Par ce temps de froid, de grèves, de maux de général dans les affaires, que d'infortunes à soulager et combien la charité lyonnaise, pourtant si admirable, a encore à faire !

On nous informe que la Direction d'une importante maison de notre ville a réservé certaines quantités de marchandises déclassées pour œuvres de bienfaisance, et les offrira en prime à ses clients pour tout achat de 50 fr. A partir de lundi, les Grands Magasins de Soldes « A la Ville de Lyon » (place des Terreaux), commenceront la distribution d'une certaine de confections pour dames, et prochainement de différents articles de Bonneterie et Lainages.

Nous ne pouvons que féliciter la Direction de la résolution qu'elle a prise en souhaitant voir surgir bientôt de nombreux imitateurs.

Composition du bureau d'Assistance Judiciaire, à Trévoux, pour 1891-92 : MM. Baratier, avocat, président.

Chef, receveur des finances, membre. Adenot, id. Enregistrement, id. Gaval, notaire, membre. Bouchet, avocat, id.

Le Grand Dédit est une garantie de la bonne qualité. — Achetés vos vins de quinquina, vos huiles de foie de morue, tous vos médicaments, à la Grande pharmacie du Serpent, 33, rue Lanterne.

NOS THÉÂTRES

GRAND THÉÂTRE. — « Guillaume Tell »

Il faut revenir sur Guillaume Tell puisque la direction du Grand-Théâtre y prodigue les changements d'interprétation.

M. Chavaroche remplaçant, hier soir, M. Bourgeois dans le rôle de Walter, et M. Javid remplaçant M. Falchier dans celui de Gessler. L'un et l'autre ont été sifflés. M. Chavaroche essaye de décrocher les notes aiguës et n'y parvient pas ; M. Javid manque de style et de tenue et sa voix devient de plus en plus couonneuse. M. Chavaroche a rendu complètement terne le trio du 2^e acte, si bien chanté pourtant par Escalati et Noté ; quant à Javid, il n'a pas modifié notre impression sur l'interprétation du 3^e acte, qui eût été pitoyable et minable sans la présence de Noté. Puisse ce soir Saint-Chamond être plus clémente pour M. Javid que Lyon hier, c'est la grâce que je lui souhaite.

L. T.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

Attaque nocturne

Le 28 octobre, vers une heure du matin, un employé de la compagnie P.-L.-M., le nommé Turel regagnait son domicile, lorsqu'il arriva au coin de la rue Pazzi et de la place des Célestins, il fut accosté par une bande de cinq malfaiteurs.

Avant que M. Turel eût le temps de se mettre sur la défensive, il recevait un violent coup de tête dans le dos, un coup de pied dans la bas-ventre et un coup de poing en pleine figure.

Cet exploit accompli, toute la bande s'esquiva.

A la suite de la plainte déposée par l'employé du chemin de fer, la police arrêta deux jeunes vauriens, les nommés Paris et Dubois.

Le conseil de guerre a condamné à mort deux légionnaires de Géryville pour assassinat de deux indigènes suivi de vol et de désertion avec armes et effets. Un autre légionnaire, complice, a été condamné à dix ans de réclusion, à la dégradation et à l'interdiction de séjour.

DOUBLE CONDAMNATION A MORT

Oran, 6 novembre.

Le conseil de guerre a condamné à mort deux légionnaires de Géryville pour assassinat de deux indigènes suivi de vol et de désertion avec armes et effets. Un autre légionnaire, complice, a été condamné à dix ans de réclusion, à la dégradation et à l'interdiction de séjour.

AU BRÉSIL

Lisbonne, 6 novembre.

Les dépêches de Rio-de-Janeiro disent que le Congrès et les théâtres sont cernés par les troupes du gouvernement.

Les théâtres sont fermés. Les forces militaires occupent les rues.

Le corps diplomatique est réuni pour délibérer.

OURAGAN EN AMÉRIQUE

Buenos-Ayres, 6 novembre.

Un ouragan a fait des ravages épouvantables dans les districts de Tiedra, Trillo et Frigales. Le nombre des victimes serait considérable.

LE CONGRÈS DE LA PAIX

Rome, 6 novembre.

La conférence interparlementaire de la paix a voté un projet relatif à la constitution d'un bureau permanent.

L'INFLUENZA

Londres, 6 novembre.

On mande de Hambourg à « Standard » que l'influenza se propage rapidement dans cette ville et dans ses faubourgs.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Londres, 6 novembre.

Le correspondant parisien du « Times » rapporte qu'il s'est entretenu récemment avec M. Flourens, au sujet de l'Alliance franco-russe.

L'ancien ministre des affaires étrangères a dit entre autres choses qu'au moment où il était aux affaires une entente avait été établie entre les gouvernements de la France et de la Russie d'après laquelle les diplomates des deux pays devaient s'appuyer mutuellement dans les réclamations intéressant en première ligne soit la France, soit la Russie.

M. Flourens a déclaré également que le cabinet actuel et principalement M. Constans, jouissaient de la confiance du gouvernement russe.

EN CHINE

Londres, 6 novembre.

On annonce que les puissances, mécontentes des mesures prises par la Chine pour la protection des chrétiens, et de la manière dont elle tient ses engagements, auraient informé le gouvernement chinois qu' aussitôt que le délai accordé sera expiré, les quarante bâtiments étrangers qui se trouvent actuellement dans les eaux chinoises, occuperaient Shanghai et le fleuve Yangtse-Kiang, jusqu'à Wosung, et que les revenus des douanes seraient saisis. Ils s'élèvent à environ 37 millions.

TREMBLEMENT DE TERRE AU JAPON

Londres, 6 novembre.

La légation du Japon a reçu le télégramme officiel suivant : « Le tremblement de terre du 28 octobre a frappé les préfectures de Aichi et Gifu. On estime à 6,800 le nombre des morts et à 9,000 celui des blessés. 75,000 maisons ont été détruites ; 12,000 ont été endommagées. »

Dépêches Téléphoniques

Paris, 7 novembre, 2 h. matin.

AVEUX DE VAUBOURG

Vaubourg a fait des aveux. Interrogé ce soir par M. Goron, il continuait à nier énergiquement, mais le chef de la Sûreté lui ayant démontré qu'il avait tort de persister dans le système des dénégations qui ne pouvait que lui faire tort, attendu que la justice était absolument convaincue qu'il était, lui, l'assassin, Vaubourg, poussé à bout, s'écria : « Eh bien, oui, c'est moi ! » Puis il fut pris d'une sorte de défaillance. Un verre de cognac lui fut alors donné et Vaubourg, revenu à lui, fit le récit suivant : il raconta que dans la nuit de mercredi à jeudi, il avait amené chez lui son ami Boutry.

« Tous les deux, a-t-il dit, nous avions passé la soirée à boire et nous étions à peu près ivres. Dans le courant de la nuit Boutry, en dormant, m'envoya une gifle : furieux et encore dans un demi-sommeil je me retournai en l'empoignant à la gorge que je serrai assez fortement. Ne le voyant plus remuer, je le secouai et je m'aperçus alors qu'il était mort. Afolé, je pris le corps et le cachai sous mon lit, ne sachant encore ce que j'en ferais, il resta là jeudi et vendredi. Samedi, ma position était devenue intolérable. La nuit je ne dormais plus, c'est alors que dans la soirée de dimanche, je résolus de descendre le cadavre dans la cave.

« J'enveloppai le corps dans un drap et le descendis péniblement. Je ne connaissais nullement les autres et c'est le hasard qui me conduisit à la cave de M. Hatte. Là je pris un mauvais couteau dans ma poche et je coupai le maillot que portait encore Boutry.

« Ceci fait, je lui coupai le nez et une oreille que j'enterrai dans un coin de la cave, sous un monceau de bouteilles, puis je me décidai à lui trancher la tête. Mon couteau coupait mal ; je ne pus parvenir à sectionner les vertèbres ; alors, je pris le parti de les lui tourner « sens dessus » dimanche » (sic). En les tournant à plusieurs reprises, je parvins enfin à briser les vertèbres et je pus enlever ma besogne à l'aide de mon couteau. »

« Comme le chef de la sûreté lui demandait pourquoi il avait transporté le corps dans une autre cave, Vaubourg répondit :

« J'avais peur qu'il n'eût froid où il était. »

Interrogé sur ce qu'il avait fait de la tête, l'assassin a répondu qu'il l'avait jetée dans une des latrines de la berge du quai Henri IV.

Découverte de la Tête

Pendant que Vaubourg achevait ses aveux ou les rééditait devant le juge d'instruction, les agents étaient envoyés quai Henri IV, à la recherche de la tête.

Celle-ci fut retrouvée dans la latrine portant le numéro 10 qui était proche d'un bateau au déchargement duquel travaillait l'assassin. Celui-ci l'avait jetée dans la cabine qui sert aux ouvriers de la ville à resserrer leurs outils. Il l'avait jeté par-dessus la porte.

Les magistrats ont procédé ensuite à une rapide reconstitution de la scène du crime, et à 9 heures 1/2 Vaubourg était ramené au dépôt.

Une foule considérable se pressait devant la maison du crime. Des cris : « A mort ! » se sont fait entendre. Une poussee s'est même produite quand la première voiture renfermant les pièces à conviction saisies par le parquet, est sortie. On croyait l'assassin dedans. Aussi a-t-on attendu un certain temps avant de faire sortir ce dernier.

PETITE BOURSE DU SOIR

Table with 2 columns: Cotation and Price. Includes items like Orient nouv., Tharsis, De Beers, Douanes, Tabacs, Phenix, Banque ot., Russes, Hongrois, Rio-Tinto, Egypte, Robinson, and Orient.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains progressistes du cinquième arrondissement. — La commission de la fête et les membres du comité sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui, samedi 7 novembre, à huit heures du soir, quai Jayr.

Les citoyens Barthou et Guillaumou assisteront à cette réunion.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Ouvriers tapissiers. — Réunion ce soir samedi, au siège du syndicat.

Parti ouvrier, agglomération lyonnaise, groupe de Vaise. — Réunion ce soir samedi, à 8 heures, rue de Mercier, quai Jayr.

Ordre du jour. — Conférence ; versement des cotisations ; questions diverses.

Passementerie (Union syndicale ouvrière). — Tous les patrons et ouvriers passementiers syndiqués ou non, sans distinction d'articles, sont convoqués en assemblée générale le dimanche 8 courant, à 9 heures précises du matin, au Palais-du-Commerce, salle du conseil des prud'hommes, à l'effet d'entendre les déclarations et le compte rendu du mandat des prud'hommes, au sujet du paiement de la mise en train.

Chambre syndicale de la sellerie lyonnaise. — Les membres du bureau et les syndics sont convoqués pour ce soir samedi, 7 novembre, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

L'administration prévient les anciens sociétaires qu'ils peuvent se faire réinscrire à cette séance et bénéficier de l'amnistie ; elle rappelle à la corporation qu'une permanence est tenue tous les samedis soir pour tous les renseignements.

On recevra les nouveaux adhérents et les cotisations.

La chambre syndicale des polisseurs sur marbre et pierre invite tous les citoyens à voter dimanche prochain le 8 courant, à 8 heures, dans les réunions de la première catégorie du bâtiment et industries diverses.

Ouvriers carrossiers. — Réunion du conseil syndical ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail, Urgent.

L'Avenir des travailleurs, société de secours aux vieillards. — La cotisation mensuelle aura lieu dimanche, 8 courant, de 10 heures à midi, au siège, 16, rue Palais-Guillet.

Election à la prud'homie. — (Extrait du procès-verbal de la réunion publique, tenue salle Rivière, avenue de Saxe, 242, le vendredi soir, 6 courant.)

« Les électeurs de la première catégorie du bâtiment, après avoir entendu les explications du citoyen Rey, ouvrier verrier, candidat choisi et acclamé en réunion publique, adoptent l'ordre du jour suivant :

« Considérant que les travailleurs ne peuvent être représentés, au Conseil des prud'hommes, que par des citoyens énergiques, qui acceptent d'être en rapport constant avec leurs frères de travail ;

« Considérant que, seul, le citoyen Rey a accepté de se rendre aux réunions publiques, que sa conduite franche et loyale, la tête de sa corporation, est une garantie pour l'avenir ; les citoyens, réunis salle Rivière, blâment la conduite du citoyen Veylon, qui fut la discussion et s'engageant à faire triompher la candidature du citoyen Rey, qui est acclamé à l'unanimité. »

Syndicat général des ouvriers maçons de Lyon et de l'agglomération du Rhône. — Le syndicat invite tous les électeurs de la corporation à voter tous dimanche pour le candidat de la grève, le citoyen Rey, ouvrier verrier, acclamé dans toutes les réunions publiques et générales de la première catégorie, et invite les chefs de section de la 1^{re} (Guillotière), 2^e (Saint-Jean), 3^e (Croix-Rouge) et 4^e (Oullins), à le porter à la connaissance de leurs sociétaires.

Ouvriers menuisiers. — Assemblée générale de la corporation, le dimanche 8 novembre, à 2 heures du soir, Bourse du Travail.

Ordre du jour : Rapports administratifs et divers. Adhésions et cotisations.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Anciens mobiles du Rhône. — Dimanche 8 novembre, à 11 heures 1/2, banquet amical au Palais d'Orléans, cours Gambetta prolongé, n° 27. Les sociétaires qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation en trouveront duplicata à l'entrée.

Ascension du ballon « le Mobilot ». Le Sou par jour, société de retraite pour la vieillesse, en faveur des deux sexes. — Dimanche prochain, 8 courant, cotisations et distributions des nouveaux adhérents, de 8 heures à 10 heures du matin, mairie du premier arrondissement, place Salmoyan.

criptions des nouveaux adhérents, de 8 heures à 10 heures du matin, mairie du premier arrondissement, place Salmoyan.

L'administration invite les sociétaires en retard de plus de six mois du paiement de leurs cotisations de se mettre à jour au plus tôt s'ils ne veulent encourir le désagrément d'être

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INMATHATIONS
Premier arrondissement. — Epouse Alonous, née Bernard, s. p., 70 ans, église Saint-Vincent, f. 10 h. m.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Veaux. — Amenés, 1,012. — Tous vendus, de 95 à 110 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Veaux. — Amenés, 649; vendus, 598; poids moyen, 79; 1^{re} qualité, 130; 2^e qualité, 120; 3^e qualité, 110. — Prix extrêmes, de 130 à 210.

BOURSE DE LYON

Du 6 Novembre 1891

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and various financial instruments like Crédit Lyonnais, Mobilier Espagnol, etc.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 6 novembre. Nous avons assisté aujourd'hui à un vif mouvement de reprise; Paris nous avait envoyé hier des cours meilleurs qui avaient été confirmés par la Bourse du boulevard.

BOURSE DE PARIS

Du 6 Novembre 1891

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA.

TELEGRAPHIQUE PRIVEE

Table with columns: CLOTURE D'HIER, VALEURS, PREMIER COURS D'AUJOURD'HUI, DERNIER COURS D'AUJOURD'HUI.

APRÈS BOURSE

Du 6 Novembre

Table with columns: 3 0/0 français, 5 0/0, Douanes, Rio Tinto, etc.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 6 Novembre 1891

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bank and company shares.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: 3 Organs, 7 Trames, 80 Grèges, 4 Diverses, and various ballot counts.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

6 Novembre 1891

Table with columns: Organsins, Poids, Trames, Grèges, and various silk quality metrics.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône)

Défense contre le Phylloxera MATÉRIEL COMPLET

PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Sulfure de Carbone

Pompes à vin. — Alambics Charrues - Vignerones

DEMANDER LES TARIFS

Le Rédacteur-Gérant: NICOLAU-MENTELE.

Mairies de Ste-Foy-les-Lyon et de la Mulatière

Etude de M^e PERRIN, notaire à Ste-Foy-les-Lyon

VENTE

Aux Enchères publiques DIMANCHE 29 NOVEMBRE 1891

à onze heures du matin En la salle de la mairie de la Mulatière, par le ministère de M^e Perrin.

DEUX Parcelles de Terrain

A BATIR Appartenant aux communes de Ste-Foy-les-Lyon et de la Mulatière.

Situés à OULLINS

lieu des Saulées La première de la superficie de cent onze mètres carrés

quarante huit décimètres carrés; à pour confins: à l'ouest la propriété Pallix, au nord l'Yzeron, au sud la rue de la Gare, et enfin à l'est un terrain non encore aliéné.

Mise à Prix: 1.414 fr. 80 Et la deuxième de la superficie de cinquante-deux mètres carrés, à pour confins: à l'ouest l'Yzeron, au sud la rue de la Gare, et enfin à l'est la propriété Chambartreau, à l'ouest un terrain non encore aliéné et au sud la rue de la Gare.

Mise à Prix: 564 fr. 20

VENTE JUDICIAIRE

Le 10 Novembre 1891, à onze heures du matin, quai Saint-Vincent, 8, vente d'objets saisis: guéridon, buffet, glaces, vases, tables, pendule, candélabres, siphons et eaux gazeuses, etc., etc.

PAIN DE GLUTEN

à 1 fr. le 1/2 kil. Maison GUY 41, rue Saint-Dominique, Lyon.

SALSEPAREILLE QUÉL

SOUS FORME D'UN SIROP agréable Le Meilleur Dépuratif du Sang et des Humeurs

S'emploie en toute saison et surtout à l'automne S'adresser Pharmacie Quet, 5, r. de la Préfecture, Lyon. On fait des envois

THÉÂTRE BELLECOUR

Aujourd'hui A 7 HEURES 1/2

UN CHIEN AU BIBERON Vaudeville en un acte

A 8 HEURES 1/2 LA FILLE DE M^{me} ANGOT

Opérette en trois actes Vu l'importance de cet ouvrage, le public est prévenu que les entrées seront d'au moins quinze minutes.

AUTOGRAPHE INSTANTANÉ

L'AUTOGRAPHE INSTANTANÉ a pour but de reproduire à un grand nombre d'exemplaires, l'écriture, le dessin linéaire ou d'ornement, la musique, etc. L'original se fait aussi facilement et aussi rapidement que si l'on écrivait sur du papier ordinaire. On peut tirer 500 à 500 copies à l'heure. Une séance d'expérience sur cet appareil sera donnée au magasin des

PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, Rue Confort, à LYON Le Dimanche 8 Novembre, de 9 heures à 11 heures du matin Les courtiers qui désiraient en faire le placement, sont priés de se présenter le même jour.

A LOUER DE SUITE

Appartement de quatre Pièces au 1^{er} étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d' Ainay, 21, et à MM. Baudet et C^o, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

Plus de

NÉVRALGIES) Guérison sûre et radicale MIGRAINES par les DRAGÉES des RR. PP. PRÉMONTRÉS

NÉVROSES à base de Valériane de Zinc et des principes actifs du Quinquina

DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON: Boissier et Fournier, droguistes, 6, rue de la Poulallerie

Envoi franco contre 3 fr. en timbres ou mandat

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

Pliage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition

A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

LE WAGON

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets aller et retour

Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent.

EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon

Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 7 Novembre (65)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÉROUVEL

LE DRAME DES RENIERS

Souvent Vincent Aubin l'avait rencontrée en venant explorer les roches de la pointe de Sly et du Moulard, jusqu'au pied desquelles arrivent les champs du fermier, et ils s'étaient promis d'être l'un à l'autre. Cette idylle finit sans poésie.

Ses ressentiments vivaces lui faisaient monter le sang à la tête dès qu'il entendait seulement prononcer le nom de Madeleine. Madeleine Roguet, son propre nom, le nom de son frère! Elle était morte pour lui. Mais qu'importait à la jeune femme! N'avait-elle pas son Aubin? Elle était pauvre, mais elle vivait. Au bord de la mer, on a besoin de si peu de chose! Elle est souvent perdue, mais plus souvent réconfortée. La misère, grâce à elle, n'est jamais l'absence et notre comme dans les mansardes des villes!

Par malheur, Jouan Perrinot en avait décidé autrement. Les renseignements qu'il avait reçus du patron de son coté et complétés depuis par lui-même lui revenaient chaque jour à l'esprit. Il avait une idée fixe: les Reniers! C'est là que l'obscur drame de sa vengeance et de sa luxure devait se jouer. Jouan Perrinot connaissait aussi bien que n'importe quel pêcheur de la côte ce banc de roches à fleur d'eau où plus d'un navire s'est brisé. A diverses reprises, sous prétexte de se donner le plaisir d'une partie de pêche, il l'avait exploré d'un bout à l'autre. Comme tous les habitants des petits ports, il savait assez manœuvrer une barque par les temps calmes pour aller seul jusque-là, dans un des canots qu'il louait le plus cher possible aux misérables qu'il exploitait.

Franchement, il y a des heures où l'on voudrait avoir des rentes, comme un bourgeois. — Reste, lui dit Madeleine. — Et demain! et les autres jours! — Il fit un effort et se mit debout. — Venez avec moi! Ça me donnera du cœur. C'était l'heure où la marée descend. Il se dirigea vers le quai. — Tu vois, dit-il, il était temps. Dans une demi-heure on ne pourra plus sortir. La plupart des pêcheurs étaient en route. Les feux s'allumaient partout sur la côte et la clarté éblouissante du grand phare de Gatteville resplendissait, éclipsant toutes les autres et projetant une traînée lumineuse au-delà des Reniers. — Pour se perdre, il faudrait y mettre de la bonne volonté, reprit-il. Ce n'est pas la bougie qui manque. Il voulut plaisanter, mais le cœur n'y était plus. Il marchait d'un pas lourd, un peu fatigué, avec ses grandes bottes de fer. Sa vareuse détreinte était serrée par une ceinture de tricot et son bonnet de laine lui couvrait les oreilles. Lorsqu'il arriva à l'escalier de pierre, le port était presque désert. Sa barque se balançait le long du mur. Avant de mettre le pied sur la plus haute marche, il enleva dans ses bras sa fille, la petite Colette, et pressa sa tête aux longs cheveux contre sa barbe noire. Puis ce fut le tour de la blonde.

Madeleine s'avança la dernière et se serra contre lui. — On aurait pu croire qu'elle voulait le préserver de quelque danger. — Pense à nous, lui murmura-t-elle et prends garde. — Es-tu bête, dit-il non sans émotion. Quel péril! Le temps était d'une admirable sérénité. Les étoiles commençaient à diaprer le bleu du ciel qui s'obscurcissait rapidement. La brise était bonne et fraîche, un peu forte, mais c'était un avantage pour les pêcheurs. Ce qu'ils redoutent surtout, c'est le calme plat. Et penser à elles! Quelle folie! A ses trois amours! Est-ce qu'il pensait à autre chose? Il descendit l'escalier étroit et glissant, largua l'amarre du canot, hissa la voile sur son unique mat et se mit au gouvernail. La barque vira de bord, enfla la passe étroite du port et piqua droit sur le couchant en évitant les écueils de ces parages terribles illustrés au moyen-âge par la mort d'un fils de roi et le naufrage de la Blanche-Nef. Madeleine la suivit aussi longtemps qu'elle put, mais bientôt le canot disparut caché par le raz de Barflour. Alors elle reprit ses deux enfants par la main et regagna lentement sa maison. Elle était à moitié chemin environ lorsqu'elle rencontra Jouan qui marchait précipitamment du côté du port. — A sa vue, il s'arrêta net. — C'est vous? lui dit-il. Vous rentrez?

— Oui, répondit-elle machinalement. Depuis quelques jours, il ne lui adressait plus la parole. — Aubin est à la pêche? — Il part. — J'aurais voulu lui parler. Ce sera pour demain... Il ajouta avec une cruelle ironie: — S'il revient. La jeune femme frissonna. Cet homme lui inspirait une horreur indicible. Elle pressa le pas sans répondre, rentra dans sa pauvre demeure et s'enferma avec les deux enfants. Jouan continua son chemin, arriva au port, s'arrêta au sommet d'une de ces échelles de fer à l'aide desquelles on descend obliquement les environs, les vit déserts, descendit avec précaution et détacha une barque à peu près pareille à celle du pêcheur, plus petite et plus légère. Il fit la même manœuvre, hissa sa voile, après s'être couvert la tête d'un bonnet qui le rendait méconnaissable, et se mettant au gouvernail s'engagea dans la même direction que le bateau d'Aubin. On aurait pu croire qu'il en suivait le sillage. Un instant après il disparaissait comme lui dans la brume du soir. Le lendemain, au jour, les pêcheurs étaient rentrés au port et Aubin n'avait pas reparu. Une inquiétude s'empara de Madeleine. (A suivre.)